



Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA)

Programme Eau Potable et Assainissement en milieu Rural Durable (EPARD)

Lot I

**Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet de
réhabilitation des sources au niveau de la commune Beaumont, département
de la Grand`Anse**

Version : Finale

Septembre 2020

Sommaire

1	Introduction.....	3
1.1	Généralités	3
1.2	Objectif du projet.....	3
1.3	Objectifs spécifiques	3
2	Description des travaux prévus à Beaumont (Lot I).....	4
3	Note Méthodologique.....	5
4	Cadre légal et institutionnel.....	5
4.1	Cadre légal	6
4.2	Cadre institutionnel.....	6
4.3	Politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale.....	6
5	Analyse des informations recueillies du guide d'évaluation des sous-projets	7
6	Analyse des impacts environnementaux et sociaux du projet	8
6.1	Impacts positifs du projet	8
7	Rôle et responsabilité institutionnelle	12
7.1	Phase de réhabilitation des infrastructures hydrauliques :.....	12
8	Plan de suivi	13
8.1	Surveillance environnementale et sociale	13
8.2	Suivi environnemental et social	13
8.3	Indicateurs de suivi	13
9	Mécanisme de gestion de plaintes.....	14
10	Consultation publique.....	14
10.1	Donation de terrain.....	15
11	Annexes	18
11.1	Fiche et accord de donation de terrain.....	18
11.2	Guide d'évaluation environnementale et sociale.....	19
11.3	Fiche de Plaintes	26
11.4	Clauses environnementales à insérer dans les DAO et dans les contrats.....	27
11.5	Fiche de suivi environnemental de chantier/EPARD	33
11.6	Kòd konduit ouvriye yo	35
11.7	Protocole de prévention vis-à-vis du COVID-19	36

1 Introduction

1.1 Généralités

Le présent plan de gestion environnementale et sociale (PGES) de réhabilitation des sources au niveau de la commune Beaumont (**Lot I**), département de la Grand'Anse s'inscrit dans le cadre du projet Eau potable et Assainissement en milieu Rural Durable (EPARD). La Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA), avec le soutien financier de la Banque Mondiale (BM) envisage la réhabilitation de ces sources dans le but d'améliorer l'accès à l'eau potable et le bien-être social des familles au niveau de cette commune. En effet, les travaux auront des impacts sur le milieu récepteur. D'après les procédures de la mise en œuvre des projets financés par la Banque Mondiale, une évaluation environnementale et sociale est requise comme préalable aux travaux dans l'objectif d'identifier et d'analyser les impacts des activités des projets de manière à en valoriser les impacts positifs et atténuer ceux qui sont négatifs. Il s'agit des travaux de réhabilitation des sources, et par rapport à l'ampleur des travaux, les impacts négatifs sont faciles à atténuer à un niveau acceptable et ne causeront pas de dégâts irréversibles à l'environnement.

L'exécution des travaux s'accompagne d'un document de donation de parcelles pour le site retenu pour l'implantation d'une borne fontaine au niveau de la localité Moulin/Chardonnette (Source Saint Louis/Jourgain). Le document de donation est disponible en **annexe 11.1**. Toutefois, les autres ouvrages seront construits dans des espaces publiques. Dans ce cas, la donation de terrain n'est pas nécessaire.

Le présent rapport doit servir de guide à l'entreprise de construction (prestataire de service) pour l'utilisation consciente des ressources naturelles, la protection de l'environnement contre toute forme de pollution et préservation de la santé des ouvriers et des communautés ciblées par les activités des sous-projets conformément à la législation haïtienne en matière de gestion environnementale et aux politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale mise en application dans le cadre du programme EPARD. **Le non-respect de toutes les mesures d'atténuation proposées ainsi que les clauses environnementale et sociale par l'entrepreneur peut provoquer la résiliation du contrat.**

1.2 Objectif du projet

Aménager et protéger des sources dans les zones d'accès difficiles du département de la Grand'Anse pour répondre aux besoins en eau de consommation des populations en temps normal et aux moments des urgences.

1.3 Objectifs spécifiques

- Augmenter la desserte en eau potable dans les zones d'accès difficiles ;
- Garantir l'accès à une source d'eau durable ;
- Réduire les risques de maladies liées à la consommation d'une eau contaminée ;
- Réduire la vulnérabilité des sources ;
- Préserver en termes qualitatif et quantitatif l'eau fournie par les sources.

2 Description des travaux prévus à Beaumont (Lot I)

Les interventions envisagées au niveau des sources dans la commune Beaumont :

Activités du projet de réhabilitation des sources au niveau de la commune Beaumont, Grand` Anse.	Construction	Donation de terrain	Coordonnées géographiques	
			Latitude	Longitude
LOT I				
1. <u>Source Pierre Vil</u> - Débroussailler le site. - Construire la boîte de captage - Construire une borne fontaine - Poser des tuyaux d'alimentation sur une longueur de 9ml.	Oui	Non	18.442926	73.942905
2. <u>Source Bois Misquette</u> - Débroussailler les zones du captage. - Démolir et Reconstruire la boîte du captage. - Reprendre les conduites d'adduction et de distribution. - Réhabiliter et renforcer le réservoir existant. - Réhabiliter deux kiosques existant. - Construire une chambre de chloration sur le réservoir existant. - Poser deux mille trois cent vingt mètre linéaire (2320ml) de conduites de différents diamètres (2'', 1 ½'' et 1''). - Construire une borne fontaine.	Oui	Non	18.468657	73.965132
3. <u>Source Friyet</u> - Débroussailler le site et casser certaines Pierres. - Construire la boîte du captage - Construire le réservoir et la borne fontaine.	Oui	Non	18.494283	73.95129
4. <u>Source Fond Tranquile et Nan Tifer</u> - Démolir le captage existant. - Reconstruire le captage - Réparer des fuites et remplacer les conduites défectueuses sur 75 ml.	Oui	Non	18.47389	73.965958
5. <u>Source Nan Tifer</u> - Construire la boîte du captage. - Construire un périmètre de protection autour des captages. - Construire un bassin collecteur. - Construire un nouveau kiosque. - Pose dix huit mètre linéaire (18 ml) de conduites.	Oui	Non	18.474122	73.965742
6. <u>Source Saint Louis/Jourgain</u> - Débroussailler les zones du captage. - Démolir l'ouvrage Existant. - Reconstruire la boîte du captage. - Construire une borne fontaine.	Oui	Oui ¹	18.506815	73.007809

¹Pour la construction d'une fontaine sur un terrain privé.

Activités du projet de réhabilitation des sources au niveau de la commune Beaumont, Grand` Anse.	Construction	Donation de terrain	Coordonnées géographiques	
			Latitude	Longitude
- Poser des tuyaux d'alimentation sur une longueur de 9ml.				
7. Source Garnier - Démolir le captage existant - Reconstruire ce captage - Construire une borne fontaine - Poser des tuyaux d'alimentation sur une longueur de 12ml.	Oui	Non	18.465367	74.024095
8. Source Miya - Débroussailler et casser certaines pierres. - Construire la boîte de captage. - Poser des tuyaux d'alimentation.	Oui	Non	18.459875	74.029232

3 Note Méthodologique

La méthodologie utilisée dans le cadre de la réalisation de ce plan vise principalement à aborder les dimensions environnementale et sociale des activités prévues dans le cadre des travaux de réhabilitation des sources au niveau de la commune Beaumont. Cette approche s'articule autour des points suivants :

- Collecte et analyse des documents relatifs aux sous-projets ;
- Consultation de la politique opérationnelle de la Banque Mondiale relatives aux procédures d'évaluation environnementale (OP 4.01) ;
- Consultation du document du décret cadre environnement haïtien du 12 octobre 2005 portant sur la gestion de l'environnement et de régulation de la conduite des citoyens et citoyennes pour un développement durable ;
- Consultation du document « 5.2.1 GUII Etudes Préalables » du référentiel technique national de la DINEPA donnant des éléments guides pour les études d'impacts environnementale et sociale des projets ;
- Visite de terrain du 16 au 18 mars 2020 au cours de laquelle on a réalisé :
 - ❖ Les rencontres d'échange avec la population et les autorités locales des différentes communes autour des activités des sous-projets, cette démarche consultative a permis d'intégrer la participation effective des acteurs locaux dans la fiche ;
 - ❖ l'analyse de l'environnement du projet afin d'identifier et d'évaluer les impacts (positifs et négatifs) environnementaux et sociaux que les activités du projet sont susceptibles de produire dans la zone d'influence du projet ;
 - ❖ proposition des mesures de mitigation visant à réduire les impacts négatifs identifiés.

4 Cadre légal et institutionnel

Cette rubrique traite les exigences nationales en matière de sauvegarde environnementale et sociale ainsi que la politique opérationnelle de la Banque mondiale visant à garantir la rationalité et la viabilité environnementale et sociale des projets financés par la Banque.

4.1 Cadre légal

Le pays dispose une Législation (lois et décrets) et le Ministère de l'Environnement dont l'objectif est de garantir la sauvegarde et la protection de l'environnement du pays en lien avec le développement durable. Cette Législation a été récemment renforcée par la publication d'un Décret Cadre Environnement haïtien du 12 Octobre 2005 portant sur la Gestion de l'Environnement et de Régulation de la Conduite des Citoyens et Citoyennes pour un Développement Durable. Ce décret englobe les dispositions visant à :

- ❖ Prévenir et anticiper les actions susceptibles d'avoir des effets immédiats ou futurs sur la qualité de l'environnement et assurer l'harmonie entre l'environnement et le développement;
- ❖ Organiser une surveillance étroite et permanente de la qualité de l'environnement et le contrôle de toute pollution, dégradation, ou nuisance, ainsi que la mitigation de leurs effets négatifs sur l'environnement et la santé humaine;

Par ailleurs, dans le *chapitre IV* traitant la question de l'évaluation environnemental, il est stipulé qu'à l'article *Article 56* que « les politiques, plans, programmes, projets ou activités susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement doivent obligatoirement faire l'objet d'une évaluation environnementale à charge de l'institution concernée ».

4.2 Cadre institutionnel

La Direction Nationale de l'Eau potable et de l'Assainissement, l'institution chargé d'exécuter le programme EPARD, dispose d'un Référentiel Technique Nationale contenant des prescriptions techniques générales appliquant à toute intervention à faire dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement au niveau national. Dans ce référentiel technique, il y a un document « *5.2.1 GUII : Guide Technique, Etudes Préalable* » dans lequel il y a un chapitre qui traite l'Etude d'Impact Environnemental et Social où il est préconisé que les risques environnementaux et sociaux doivent être estimés pour chaque interventions, et les impacts doivent être minimisés.

La préparation du présent rapport pour l'implantation du projet de réhabilitation des sources au niveau de la commune de Beaumont du programme EPARD s'inscrit non seulement dans le cadre des dispositions préconisées dans le Référentiel Technique Nationale de la DINEPA mais aussi dans la logique du document « Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Programme EPARD ».

4.3 Politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale

Les travaux de réhabilitation des sources de la commune de Beaumont est un projet EPARD qui fait l'objet d'un Financement de la Banque Mondiale. Il sera exécuté en conformité avec les prescriptions de la Banque notamment en matière de sauvegarde environnementale et sociale. En effet, la Banque Mondiale préconise que les projets faisant l'objet d'un financement soient viables et rationnels du point de vue environnemental et social.

Le projet est classé de catégorie B. Car les impacts sont limités au site, et sont pour la majorité réversible. Les mesures de mitigation sont plus faciles à mettre en place. Contrairement à un projet

classé en catégorie A où les impacts environnementaux sont significatifs, sensibles, divers et imprévus. Ils peuvent concerner une zone beaucoup plus large que la zone de projet. Quant aux projets en catégorie C, aucune autre évaluation environnementale n'est nécessaire.

Le projet EPARD est financé par la Banque Mondiale. Pour cela, toutes les activités susceptibles de générer des impacts environnementaux et sociaux seront exécutées conformément aux politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque. Parmi les dix (10) politiques de sauvegarde de la Banque, seulement la PO 4.01 portant sur l'évaluation environnementale et sociale et la PO 4.12 sur la réinstallation involontaire sont appliquées dans ce projet. Toutefois, ces travaux ne vont pas occasionner de risque de déplacement physique des personnes.

5 Analyse des informations recueillies du guide d'évaluation des sous-projets

Le filtrage des sites des sous-projets est l'une des outils utilisés pour aider à l'identification des possibles risques sociaux et environnementaux associés aux activités de chacun des sous-projets. La cellule environnementale et sociale et l'équipe du projet en région a réalisé pendant la semaine du 16 au 18 mars 2020 le filtrage environnemental et social du lot I de chacun des sept (7) sous-projet dans la commune Beaumont. Le filtrage de chacun des sites a été réalisé au moyen d'un guide d'évaluation (**voir annexe 11.2**). Les informations recueillies vont permettre d'identifier les impacts avant l'exécution de chacun des sous-projets pour prendre des mesures appropriées avant et pendant le chantier.

Compte tenu de l'ampleur des travaux à entreprendre, ces travaux ne risquent pas de contribuer à la dégradation écologique du milieu. En ce qui concerne la pollution environnementale, les travaux de réhabilitation des sources risquent de générer un niveau de bruit qui ne sera pas important. Le risque de modification de la qualité de l'air sera très faible. Les travaux à réaliser sur chaque site est minuscule et temporaire. Pour cela, la quantité de déchets solides et liquides à générer sur chaque site sera facile à gérer. Les travaux excluent tout déboisement et/ou modification du couvert végétal.

En général, le projet aura principalement des impacts positifs sur le plan social et environnemental. En ce qui concerne le milieu humain, les travaux auront des impacts positifs par la création d'emplois temporaires en termes d'augmentation de revenu des populations à travers l'utilisation des matériaux locaux (roches, sables, graviers, etc.) ou achat de matériaux sur le marché local et l'amélioration du cadre de vie par un meilleur accès à l'eau potable. Nous veillerons à ce que les femmes soient aussi embauchées afin de préserver l'équilibre de genre dans les zones ciblées.

En termes de santé et sécurité pour les travailleurs, le transport des matériaux et la manœuvre des matériels de chantier pourrait être un risque pour la santé des travailleurs et la population proche des sites.

Santé et sécurité

L'entrepreneur doit prendre toutes les mesures possibles pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs aux heures de chantier, les visiteurs et les personnes avoisinantes.

6 Analyse des impacts environnementaux et sociaux du projet

L'évaluation environnementale et sociale du projet de réhabilitation des sources dans la commune de Beaumont permet à l'équipe environnementale et sociale du projet EPARD de la DINEPA d'identifier et de définir les impacts qui sont relatifs aux activités du projet. Ensuite, de proposer des mesures d'atténuation afin de les mitiger ou de les éliminer totalement. Ainsi, un plan de mesures d'atténuation est présenté dans le **Tableau 1** où la responsabilité de chaque entité est définie et aussi le temps durant lequel les travaux doivent être réalisés.

6.1 Impacts positifs du projet

La réalisation de ce projet d'eau potable dans toutes ces composantes aura principalement des impacts positifs pour les zones bénéficiaires. Ce projet va aider à résoudre le problème d'accès à l'eau potable. Le service public de l'eau potable est inexistant, avec la mise en œuvre du projet, la DINEPA de concert avec l'OREPA Sud vont pouvoir desservir la population en eau potable. La population de ces localités aura accès à l'eau potable et les bénéfices qui en découlent notamment l'amélioration des conditions sanitaires (santé publique, l'hygiène et autres) et le confort. Les retombés économiques du projet seront aussi profitables pour la population bénéficiaire. Car, on favorisera l'utilisation de main d'œuvre locale pour les tâches non spécialisées.

Tableau 2: Matrice des impacts négatifs de réhabilitation des sources dans la commune Beaumont

Activités sources d'impacts	Cause de l'impact	Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Responsabilité	Temps de réalisation
Débroussaillage du site.	Modification de l'ambiance sonore (bruit) et visuelle.	Perte de concentration à cause des nuisances sonores et visuelles.	Équiper les travailleurs en équipement de protection individuelle et exiger leur port pendant les heures de travail. Arroser les sites pour limiter l'émission des particules de poussières durant les heures d'opération (si c'est le cas). Informers les travailleurs de la bonne conduite à adopter sur le chantier (annexe 11.6). Mettre en place le mécanisme de gestion des plaintes sur le site 11.3 .	Exécutant et supervision des travaux (selon le cahier de charges)	Pendant les travaux
		Risque de développer des maladies respiratoires.			
	Travail aux intempéries (soleil, vent et pluie). Exposition aux objets tranchants.	Risque d'accident lié à l'usage inapproprié des équipements de protection individuelle.	Usage correct et obligatoire du port d'équipements de protection individuelle (casques, chaussures et ceinture de sécurité, cache-nez, gants et bouchon d'oreille). Maintenir un kit de premiers secours sur le site ; Inscire tout accident du travail dans le journal de bord tenu par l'ingénieur du site ; Informer le chef de projet de tout accident nécessitant un traitement médical hors site dans les 48 heures.		
Démolition des ouvrages existants.	Endommagement des routes et sentier.	Risque d'érosion et la fragilisation de la structure du sol.	Tous sentiers et les routes excavés pour le passage des conduites (et réparation de fuites) doit être remis en état. Informers les habitants à proximité des ouvrages, et arrosage des sites sensibles avant les travaux de terrassement/fouille.	Responsable sociale de l'EPARD	Avant les travaux
	Risque de pertes de culture pour la population dans l'emprise de chantier.	Perturbation de culture. Débroussaillage de sites.	Identifier s'il y a un risque de pertes de cultures et/ou récoltes et préparer un plan succinct de réinstallation (PSR) pour compenser les personnes affectées par le projet (PAP). Compenser les pertes de cultures provoquées par le projet (si c'est le cas).		
	Accès aux personnes non-autorisées sur le chantier.	Risque d'accident et de vandalisme relatif aux personnes non-autorisées sur le chantier.	Contrôle l'accès des personnes non-autorisées. Délimitation du périmètre de sécurité de chantier et l'aire de l'entreposage du matériel de chantier. Mettre de panneaux d'avertissement d'homme au travail au niveau de la localité pour éviter les accidents de circulation.		

Activités sources d'impacts	Cause de l'impact	Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Responsabilité	Temps de réalisation
Construction des ouvrages (boite captage, fontaine et réservoir fontaine).	Production et stockage inappropriés des déchets solides ;	Risque de développer des maladies respiratoires ;	<p>Informers les travailleurs sur la bonne pratique de santé et sécurité à adopter sur le lieu de travail par les séances de formation régulière.</p> <p>Communiquer le code de conduite aux ouvriers (annexe 11.6).</p>	Equipe environnementale et sociale du projet	Avant et pendant les travaux
	Non emploi de main-d'œuvre locale.	Frustration au sein de la population, et de blocage de chantier.	<p>Utilisation de main-d'œuvre (ouvriers et ouvrières non-qualifiée) locale pour la réalisation des travaux.</p> <p>Explication à la population que le projet n'est pas à haute intensité de main-d'œuvre (comme les projets cash for work).</p>	Exécutant et supervision des travaux	
	Manque de consultation publique.	Possibilité de mésentente entre la population pour le recrutement du comité point d'eau	<p>Informers la population bénéficiaire sur l'ensemble d'activités prévues par le projet dans la zone.</p> <p>Le recrutement doit se faire de manière concertée entre la population et comité sous la supervision de l'OREPA Sud.</p> <p>Informers la population sur le mécanisme de gestion de plaintes et doléances.</p>	Firme d'ingénierie sociale	Pendant les travaux
Fouille pour la pose de conduites.	Production de déchets de chantier	Déchets de chantier	<p>Nettoyage et entretien régulier de la propreté sur les chantiers.</p> <p>Installation des poubelles de chantier et l'enlèvement régulier et l'élimination des ordures vers un site autorisé par les autorités locales.</p>	Exécutant et supervision des travaux	Pendant et après les travaux
	Emplois de main d'œuvre qualifiés venant hors des localités.	Risque d'augmentation de harcèlement, de prostitution et de relations sexuelles avec des mineurs.	Informers les travailleurs sur la bonne conduite à adopter sur le lieu de travail par les séances de formation sur la violence basée sur le genre.	Equipe environnementale et sociale du projet	Avant et pendant les travaux
	Risque de conflits entre les travailleurs et la population.	Risque d'infection, d'importation et de propagation du COVID-19 dans les localités.	<p>Formation d'un point focal sur risques liés au COVID-19.</p> <p>Acquisition des EPI (COVID-19).</p> <p>Formation adéquate sur les signes et symptômes du COVID-19, comment il se propage, comment se protéger.</p> <p>Mettre en application la distanciation sociale et suivre les autres recommandations émises par les autorités concernées.</p>	Firme de construction et de supervision	Avant et pendant les travaux

Activités sources d'impacts	Cause de l'impact	Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Responsabilité	Temps de réalisation
			<p>Evaluer le dispositif de prévention et contrôle désinfections sur le chantier en annexe 11.7.</p> <p>Informers la communauté sur les procédures mise en place sur le chantier pour contrer les problèmes liés au COVID-19.</p>		
	Violences basées sur le genre en milieu de travail	Risque d'augmentation de harcèlement et d'agression sexuelles sur le chantier.	Informers les travailleurs sur la bonne conduite à adopter sur le chantier par les séances de formation avant et pendant les travaux sur la violence basée sur le genre (VBG) et, communiquer le code de conduites aux travailleurs pendant les travaux en annexe 11.6 .	Responsable social de l'OREPA	Pendant les travaux
	Utilisation de produits chimiques	Risque d'accident pendant la mise en œuvre des sources.	<p>Former le gestionnaire dessources en ce qui concerne la préparation de solution chlorée pour la désinfection de l'eau, le transport, le stockage et la manipulation du chlore.</p> <p>Équiper le gestionnaire dessources en équipement de protection individuelle et exiger leur port pendant les heures de travail.</p>	Responsable social de l'OREPA	Au cours de l'exploitation

Tableau 3: Calendrier de mise en œuvre et coûts des mesures à prendre

Étapes	Mesures environnementales et sociales	Responsable	Calendrier d'exécution	Coûts
Préparation et lancement des appels d'offres	Intégrer les mesures d'atténuation et les clauses environnementales et sociales dans les dossiers d'appel d'offres et de travaux des contractants.	Passation de marchés ; Coordination du projet EPARD Cellule environnementale et sociale.	Avant lancement l'appel d'offre	Néant
Exécution des travaux	Information et sensibilisation	Point focal social de l'OREPA ; Cellule environnementale et sociale.	Avant le démarrage des travaux, pendant et après les travaux	Néant
	Mesures d'atténuation Mesures d'atténuation générales et spécifiques des impacts négatifs des travaux ; Mesures de gestion des déchets, de sécurité, etc. ; Mesures de nettoyage des chantiers.	Firme de construction ; Cellule environnementale et sociale.	Durant la phase des travaux	Forfaitaire
Suivi des travaux	Suivi environnemental et social permanent. Suivi et traitement des plaintes pendant les travaux. Évaluation de l'application du PGES	Cellule environnementale et sociale Banque Mondiale	Durant et après les travaux	À déterminer

7 Rôle et responsabilité institutionnelle

Les responsabilités de la gestion environnementale et sociale du projet sont normalement partagées par les différents acteurs concernés (DINEPA, OREPA Sud, équipe environnementale et sociale) et firmes de construction en suivant leurs rôles spécifiques pour des aspects particuliers. L'efficacité de ce plan résultera de sa mise en œuvre effective.

7.1 Phase de réhabilitation des infrastructures hydrauliques :

- **La DINEPA** est l'institution, avec l'appui technique et financier de la **Banque Mondiale**, chargées de la mise en œuvre de cette fiche.
- **La firme de Construction** : Elle doit appliquer les mesures environnementales et sociales et respecter les directives et autres prescriptions environnementales contenues dans les marchés de travaux.
- **Les structures déconcentrées** de la DINEPA (Responsable ingénierie sociale régionale, OREPA Sud, URD, TEPAC et le CAEPA) ainsi que l'équipe environnementale et sociale du projet EPARD assureront la surveillance et le suivi de l'application effective de mesures d'atténuation.
- **Les autorités locales** seront toujours associées aux activités sociales à réaliser tout au long de la phase d'exécution du projet dont la réalisation de certains travaux nécessitera une coordination avec les élus locaux.

8 Plan de suivi

8.1 Surveillance environnementale et sociale

La surveillance environnementale et social inclut toutes les activités d'inspection, de contrôle et d'intervention visant à vérifier que (i) toutes les exigences et conditions en matière de protection d'environnement soient effectivement respectées avant, pendant et après les travaux ; (ii) les mesures de protection de l'environnement et social prescrites ou prévues soient mises en place et permettent d'atteindre les objectifs fixés ; (iii) les risques et incertitudes puissent être gérés et corrigés à temps opportun.

Dans le cas qui nous intéresse, la surveillance environnementale et sociale se fera durant la phase de planification et construction.

Durant la première phase, soit celle de la planification, il est nécessaire d'intégrer toutes les mesures d'atténuation retenues et à appliquer dans le dossier d'appel d'offre relatif à ce projet.

Durant la phase de construction, il importe de s'assurer que les mesures d'atténuation soient effectivement réalisées. Le responsable social régional de la DINEPA doit être présent au moins une fois par semaine sur le chantier et il doit s'assurer que la firme en charge de réalisation des travaux de réhabilitation des sources et ses employés connaissent effectivement les mesures d'atténuation à réaliser. De plus, il pourra jouer le rôle d'interface entre les populations riveraines et les entrepreneurs en cas de plaintes.

8.2 Suivi environnemental et social

Dans le cadre de ce projet, la majeure partie des impacts prévus ne justifie pas l'élaboration de programme de suivi.

Le suivi et l'évaluation sont complémentaires. Le suivi vise à corriger « en temps réel », à travers une surveillance continue, les méthodes d'exécution des interventions et d'exploitation des infrastructures. Quant à l'évaluation, elle vise (i) à vérifier si les objectifs ont été respectés et (ii) à tirer les enseignements d'exploitation pour modifier les stratégies futures d'intervention.

8.3 Indicateurs de suivi

Les indicateurs sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices environnementaux et sociaux du projet. Lors de la phase de construction, les indicateurs ci-après sont proposés à suivre par la DINEPA (OREPA Sud, l'Ing. de suivi, le responsable social régional, etc.).

- ❖ L'insertion de clause environnementale dans les dossiers d'exécution ;
- ❖ Nombre de plaintes enregistrées pendant les travaux ;
- ❖ Nombre d'accident causés par les travaux ;
- ❖ Niveau d'implication des mesures d'atténuation environnementale et sociale ;
- ❖ Nombre d'emploi créés dans la zone ;
- ❖ Nombre de rencontre d'information et de sensibilisation réalisées.

9 Mécanisme de gestion de plaintes

Un mécanisme de gestion des plaintes sera mise en place pour traiter les doléances réclamations et dénonciations relatives à la mise en œuvre du projet et, apporter des réponses appropriées selon le cas. Ce mécanisme (accessible sur le chantier) sera basé sur la pratique de recevoir, traiter et répondre aux plaintes du personnel et la population bénéficiaire du projet. L'URD de la ville de la Grand`Anse de concert avec le responsable social de l'OREPA Sud archivera toutes les doléances, préoccupations reçues et les transmettra au responsable sociale du projet aux fins d'inscriptions dans le registre de doléances. La firme répondra directement aux doléances qui révèlent de sa responsabilité. La fiche de plainte doit être accessible sur le site des travaux (*annexe 11.3*).

La DINEPA/responsable social du projet évaluera et enquêtera sur chaque doléance, préoccupation ou question relative au projet et entreprendra toute action corrective nécessaire, inscrira cette action dans le registre des plaintes et fera un suivi de toutes ces actions.

10 Consultation publique

L'approche consultative basée sur l'échange et le partage d'information autour du projet avec les acteurs locaux des zones bénéficiaires est fondamentale pour la réussite d'un projet. Ainsi, la mise en œuvre du programme EPARD est toujours accompagnée de démarches de consultation publique permettant d'informer la population et les autorités locales sur les activités des projets afin de recueillir leurs doléances, les propositions et les contre-propositions pour la mise en œuvre des travaux et la pérennisation du projet.

Dans le cadre des démarches pour la mise en œuvre du projet de réhabilitation des sources au niveau de la commune de Beaumont, en date du 16 au 18 mars 2020, une mission a été réalisée par l'équipe environnementale et sociale de l'EPARD, Pierre Richard LAZARRE l'ingénieur de suivi EPARD dans la Grand` Anse et Adelto CHERILUS l'URD social de la Grand` Anse dans l'objectif d'identifier les impacts environnementaux et sociaux des sous-projets, et de consulter les autorités locales (Maires, CASEC, ASEC) ainsi que la population sur les activités des sous-projets.

En effet, nous avons présenté le projet dans son ensemble; le contexte, les objectifs, la consistance des travaux, et des explications sur les parties prenantes (Banque Mondiale, DINEPA, OREPA Sud et l'équipe de terrain) ont été données. Ainsi, nous leur avons expliqué clairement le mécanisme de gestion de plainte utilisé en cas de protestation et de plaintes. Des éléments d'informations ont été donnés aux populations afin de les aider à bien comprendre l'importance et la nécessité de faire une évaluation environnementale et sociale avant l'implémentation du projet tout en expliquant que la Banque Mondiale et la DINEPA veulent que le projet soit bien intégré dans la zone sans altération de l'environnement biophysique et social.

10.1 Donation de terrain

<p>La personne dont sa propriété est ciblée pour la construction d'une fontaine publique au niveau de la section communale de Chardonnette n'était pas présent lors des consultations réalisées pendant la mission d'évaluation environnementale et sociale en mars 2020 mais, l'équipe de l'OREPA Sud (URD social de Jérémie et le TEPAC de Beaumont) a pris le temps de la rencontrer séparément autour du projet. Au cours de la journée du 01/05/2020, une rencontre a été réalisée dans le but d'échanger mais aussi de collecter les informations nécessaires pour le remplissage de la fiche de filtrage de terrain et</p>	<p>Dimension de terrain nécessaire</p>	<p>Superficie totale du terrain</p>	<p>% de terrain que représente la donation</p>	<p>Propriétaire</p>	<p>Occupation de terrain</p>
---	---	--	---	----------------------------	-------------------------------------

<p>procédé à la signature de l'accord de don. Après cette rencontre, il a volontairement accepté de mettre à disposition cette parcelle pour la construction de l'ouvrage. La parcelle mise à la disposition du projet est inférieure à 10% de la superficie du terrain en question –</p> <p>Annexe 11.1. Dans le tableau ci-après, le résumé est présenté.</p> <p>Ouvrages</p>					
Borne Fontaine	1m ²	6450 m ²	Inférieur à 10%	St Jean Fradel	Non

Prises de vue des participants



Rencontre d'échange avec la population au local de la Mairie de Beaumont



Rencontre d'échange avec la population/source
Garnier



Rencontre d'échange avec la
population/source Miya

Listes de présence des participants

Nom	Prénom	Sexe	Telephone	18 ans
FELIX	N Nello	garnier	4025-6111	
Fidela	Joseph	111	3503-6482	
Jenny	Clemario	111		
Joseph	Mithanne	111	4490-3236	
Auguste	Elise	111		
Opi	Chanothe	111		
Auguste	Nadine	111	4112-3971	
Joseph	Mitide	111	4004-2155	
Joseph	Mitide	111	3432-6359	
Cadet	Jenilma	111		
Joseph	Rena	111		
Auguste	Marylita	111	4247-8630	
Joseph	Linada	111		
Isaël	Nadie	111	51132912	
Jenny	Denise	111		
Juston	Mitice	111		
Etienne	Alexandre	111		
Auguste	Solte	111	4410-5095	
Cadet	Saanne	111		
Simone	Feluc	111	4107-3401	
Seomase	Joline	111	3572-6561	
Auguste	DeVren	111		
Auguste	JM Robisy	111	4459-3342	

Jenny Sautier	4823-7049	cardanoffe
Joseph Sany		Aspiere
Joseph Venic		patrice
Joseph Fradié		Dugotac
Jenny Staine	4823-7049	Dugotac
Joseph M. Erlich		Beaumont
Fancher Olperse Juste	4107-3429	caumont
Simon M. Imey		
Rele Joseph	33967470	
Emis Josil	4096-1642	
Joseph Journal		
Marseil Amilor	3427-1584	
Michel Hael		
Seomase Radie	4328-8702	
Joseph Samer		
Souzy Olyenne	4016-1047	
Joseph Anite	4280-2979	

11 Annexes

11.1 Fiche et accord de donation de terrain

ACCORD DE DONATION DE TERRAIN

Date 01/05/2020


Je, soussigné, Monsieur ou Madame St F. Adel
 répondant au numéro du CIN ou NIF 026.01.005760,
 reconnais d'avoir fait un don d'une parcelle de terrain à la DINEPA pour la
 construction d'une infrastructure hydraulique permettant de desservir la
 communauté Moulin à laquelle j'appartiens. Ce don de terrain a
 une superficie de 1 m² étant inférieure ou égale à 1/10 de la quantité
 de terrain que je possède.

L'infrastructure qui sera construite sur cette parcelle est :

Périmètre du captage de source Kiosque/Borne fontaine
 Réservoir Forage Bureau CAEPA

Cette donation satisfait amplement les normes et les exigences de la Banque Mondiale
 et répond directement à la demande de la DINEPA.

Ce document est délivré pour servir de preuve légale devant les autorités
 compétentes.

Saint Jean Donateur
 Représentant DINEPA

Régime d'évaluation et d'itrage des Parcelles

(i) Nom / titre / entrée de la personne chargée de l'évaluation et du itrage du site :
Charles Adelo / HAB Seuil de la Grand' Anse / OREPA Sud

(ii) Signature : Charles Adelo

1. Date : 01/05/2020

2. Nom de la Localité / Section Communale / Commune : Moulin / Charbonnette / Beaumont

3. A qui appartient la parcelle de terrain ou le local où le sous-projet va être établi?
 Nom du chef du ménage Saint Jean # de membres du ménage 5

Membres du ménage					
Nom	Prénom	Age	Niveau d'éducation	Activité économique	Revenu économique (MTG/mois)
<u>Saint</u>	<u>Jean</u>	<u>67</u>	<u>Analphabète</u>	<u>Agriculture</u>	

→ Présenter les documents légaux (titre de propriétés, etc...) en annexe, s'ils existent.

5. Quelle est l'aire totale du terrain en question? 624.512 m²

6. Quelle est l'aire de la parcelle qui pourrait être occupée par le sous-projet? 1 m²

7. Est-ce que l'aire qui serait utilisée par le sous-projet représente plus de 10% du terrain possédé par le propriétaire?
 Oui Non

8. Existence-t-il d'autres personnes qui risquent de perdre leurs moyens de subsistance en raison de la donation?
 Oui Non

9. Est-ce que le terrain nécessaire pour le sous-projet engendrerait le déplacement de quelqu'un?
 Oui Non

10. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui réclament la propriété de cette parcelle?
 Oui Non

11. Est-ce que le sous-projet empêcherait l'accès de personnes à des moyens de subsistance tels que des arbres, fruits, plantes ou d'autres ressources naturelles dont ils dépendent?
 Oui Non

12. Est-ce que toutes les droits fonciers qu'offrent les terres en question sont identifiés de manière systématique et impartiales?
 Oui Non

13. Est-ce que les personnes, les groupes ou les communautés potentiellement affectés sont consultés et informés de leurs droits?
 Oui Non

14. Est-ce que les termes et les conditions du transfert sont connus par toutes les parties prenantes clés (en incluant le gouvernement local /CASEC)? oui

Oui Non

→ Si toutes les réponses aux questions 8 à 11 sont « Non » et toutes les réponses aux questions 12 à 14 sont « Oui », la parcelle peut être l'objet d'une donation volontaire.

15. Le propriétaire de la parcelle ou local a reçu une explication détaillée de et a compris ses droits de compensation et les implications de la donation?
 Oui Non

16. Est-ce que le propriétaire est d'accord pour volontairement donner cette parcelle?
 Oui Non

17. Le processus conduisant à la donation est-il clairement documenté?
 Oui Non

→ Toute documentation importante appuyant le processus devra être ajoutée en annexe de ce formulaire.

→ Ceci doit, entre autres, inclure une lettre documentant la donation avec les noms, titres, coordonnées et signatures (i) du propriétaire de la parcelle, (ii) d'un représentant de la DINEPA (DINEPA Centrale, OREPA, URD ou TEPAC) et (iii) d'un témoin (ex. : le Président du CAEPA, le Président du CASEC, un représentant de la Mairie, etc.).

18. Autres observations d'importance ?

11.2 Guide d'évaluation environnementale et sociale

❖ Source Pierre Vil

Guide d'évaluation environnementale et sociale¹

Date : 17 Mars 2020
 Sous-projet : Aménagement de la source Pierre Vil (Beaumont)
 Localisation : B. 442926 - 73.942905

Prises de vue (Accompagner l'évaluation de photos)

	QUESTIONS	REPONSE		
		OUI	NON	INCONNU
1	1- Impact de l'activité prévue sur la vie de la communauté			
	a) la population a-t-elle été touchée dans le choix du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	2- Vulnérabilité de l'activité prévue			
	a) le site retenu est-il situé dans une zone inondable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	3- Impact de la localisation du site			
	a) le site retenu est-il situé près d'un espace communautaire (école de santé, marché, église, école, restaurant) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	4- Modification de l'environnement			
	a) la réalisation de l'activité impliquera-t-elle l'usage d'engrais/pesticides/autres produits ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	5- Impact du bruit physique			
	a) pendant la saison pluvieuse y va-t-il souvent des pluies torrentielles ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1 Ce formulaire est à remplir sur chaque site de projet, quand les sites sont définis. Dans le cas où tous les critères cités ne seraient pas satisfaisants ou inconnus, le Sous-Projet sera envoyé à l'équipe du Projet pour révision, afin de chercher des alternatives acceptables ; y compris, l'utilisation d'autres sites et/ou l'abandon du sous-projet.

6	6- Ressources du secteur			
	Le projet nécessitera-t-il de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de charbon, etc.) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	7- Diversité biologique			
	Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	8- Sites historiques, archéologiques ou culturels			
	Le projet pourrait-il changer un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, religieux, sacrés ou culturels, ou nécessiter des excavations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	9- Déplacement involontaire/ impact aux structures			
	Le projet risque-t-il de déplacer quelque/ un physiquement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	10- Perte d'actifs et autres			
	Le projet causera-t-il la perte temporaire ou permanente d'habitat, de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	11- Restriction de l'accès			
	Le projet risque-t-il de restreindre de l'accès aux ressources naturelles ou aux zones / zones protégées ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	12- Pollution			
	Le projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

13	13- Santé sécurité			
	Le projet peut-il inclure des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	14- Revenu local			
	Le projet va créer des emplois locaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	15- Coeffits dans la communauté			
	Le projet aura-t-il des efforts / activités spécifiques pour inclure les femmes dans les activités du projet ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	16- Commentaires			
	Le projet aura-t-il des efforts/activités spécifiques pour inclure les personnes vulnérables dans les activités du projet ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires : (ajouter des commentaires pour indiquer les questions spécifiques à être traitées en détail, le cas échéant)

Nom de la personne ayant complété la fiche : Frank Alin Docheu

Signature : [Signature]

Date : 16 Mars 2020

❖ Source Bois Misquette

Guide d'évaluation environnementale et sociale

Date : 17 Mars 2020
 Sous-projet : Réhabilitation du mini-réseau de la source Bois Misquette
 Localisation : 18.46537 - 73.96532
 Prises de vue (Accompagner l'évaluation de photos).

	QUESTIONS	REPONSE		
		OUI	NON	INCONNU
1	Impact de l'activité prévue sur la vie de la communauté			
	a) la population a-t-elle été incluse dans le choix du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	Factilité affectera-t-elle le mode de vie des résidents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Vulnérabilité de l'activité prévue			
	a) le site retenu est-il localisé dans une zone inondable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) enregistré-t-on souvent des bouleversements ou glissement de terrain dans la zone d'implantation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Impact de la localisation du site			
	a) le site retenu est-il situé près d'un espace communautaire (forêt de santé, marché, église, école, restaurant) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) le site retenu est-il situé près de littoral ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c) le site retenu se trouve-t-il dans ou à proximité d'une aire protégée (parc historique, habitat naturel, réserve naturelle, sources et points de captage d'eau...) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Modification de l'environnement			
	a) la réalisation de l'activité impliquera-t-elle l'abattage systématique d'arbres sur le site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) l'exécution des travaux constituera-t-elle une menace pour la biodiversité de la zone (flore et faune) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c) la mise en œuvre du projet peut-elle entraîner la contamination des points d'eau, rochers et la nappe phréatique ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	d) Certains activités de projet pourraient-elles contribuer à la dégradation écologique de la zone (trafic...) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Impact du milieu physique			
	a) pendant la saison pluvieuse y a-t-il souvent des pluies torrentielles ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) enregistré-t-on des vents forts à certains époques de l'année ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ce formulaire est à remplir sur chaque site de projet, quand les sites sont définis. Dans le cas où tous les critères cités ne seraient pas satisfaisants ou inconnus, le Sous-Projet sera envoyé à l'équipe du Projet pour révision, afin de chercher des alternatives acceptables ; y compris, l'utilisation d'autres sites et/ou l'abandon du sous-projet.



6	6-Ressources du secteur			
	Le projet nécessitera-t-il de matériels de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de charbon, etc.) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nécessitera-t-il un défrichage ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	7-Diversité biologique			
	Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet ? (forêt, zones humides (lacs, marais), zones d'irrigation saisonnières)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	8-Sites historiques, archéologiques ou culturels			
	Le projet pourrait-il changer un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, religieux, sacrés ou culturels, ou nécessiter des excavations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	9-Déplacement involontaire/ impact aux structures			
	Le projet risque-t-il de déplacer quelque'un physiquement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet risque-t-il d'affecter/détruire les structures existantes ? (Particuliers ou structures ?)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	10-Partie d'accès et autres			
	Le projet causera-t-il la perte temporaire ou permanente d'habitat, de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet impactera-t-il des activités économiques temporairement ou permanentement ? (Ex. Kiosques marchands ambulants)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Usage de Parcelle de Terrain			
	Le projet va-t-il nécessiter l'acquisition de parcelle de terrain privé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Est-ce que le terrain est libre de tout conflit foncier ou autre obstacle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	11-Restiction de l'accès			
	Le projet risque-t-il la restriction de l'accès aux ressources naturelles ou aux zones / zones protégées ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet risque-t-il de causer des changements dans les accords forcés ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	12-Pollution			
	Le projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Y a-t-il les équipements et infrastructure pour leur gestion ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Le projet risque-t-il d'affecter la qualité des eaux de surface, souterraines, sources d'eau potable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

13	Santé sécurité			
	Le projet peut-il inclure des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	Terrains locaux			
	Le projet va créer des emplois locaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	Les femmes pour promouvoir l'inclusion sociale			
	Le projet aura-t-il des efforts / activités spécifiques pour inclure les femmes dans les activités du projet ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet aura-t-il des efforts/activités spécifiques pour inclure les personnes vulnérables dans les activités du projet ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	Conflits dans la communauté			
	Le projet risque-t-il de provoquer des conflits sociaux dans sa zone d'intervention ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires : (ajouter des commentaires pour indiquer les questions spécifiques à être traitées en détail, le cas échéant)

Nom de la personne ayant complété la fiche : Frank Alin Doachin
 Signature : *[Signature]*
 Date : 16 Mars 2020

❖ Sources Fond Tranquile et Nan Tifer

Guide d'évaluation environnementale et sociale¹

Date : 17 Mars 2020
 Sous-projet: Aménagement des sources Fond Tranquile & Nan Tifer.
 Localisation : 19.47329 -73.965959 & 19.474122 -73.965748
 Prises de vue (Accompagner l'évaluation de photos).


	QUESTIONS	REPONSE		
		OUI	NON	INCONNU
1	1- Impact de l'activité prévue sur la vie de la communauté a) la population a-t-elle été incluse dans le choix du site ? b) l'activité affectera-t-elle le mode de vie des résidents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	2-Vulnérabilité de l'activité prévue a) le site retenu est-il localisé dans une zone inondable ? b) envisage-t-on souvent des glissements ou groupement de terrain dans la zone d'implantation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	3- Impact de la localisation du site a) le site retenu est-il situé près d'un espace communautaire (cimetière, marché, école, restaurant) ? b) le site retenu est-il situé près du littoral ? c) le site retenu se trouve-t-il dans ou à proximité d'une aire protégée (parc historique, habitat naturel, réserve naturelle, sites ou points de captage d'eau...) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	4-Modification de l'environnement a) la réalisation de l'activité impliquera-t-elle l'abattage systématique d'arbres sur le site ? b) l'entretien des travaux constituera-t-elle une menace pour la biodiversité de la zone (flore et faune) ? c) la mise en œuvre du projet peut-elle entraîner la contamination des points d'eau existants et la dégradation écologique de la zone (terrassement...)? d) Certaines activités du projet pourraient-elles contribuer à la dégradation écologique de la zone (terrassement...)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	5- Impact de milieu physique a) pendant la saison pluvieuse y a-t-il souvent des pluies torrentielles ? b) remplace-t-on des vents forts à certaines époques de l'année ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹ Ce formulaire est à remplir sur chaque site de projet, quand les sites sont définis. Dans le cas où tous les critères cités ne seraient pas satisfaisants ou inconnus, le Sous-Projet sera envoyé à l'Équipe du Projet pour révision, afin de chercher des alternatives acceptables ; compte, l'utilisation d'autres sites et/ou l'abandon du sous-projet.

6	6-Ressources du secteur Le projet nécessitera-t-il de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravier, arènes, eau, bois de charrier, etc.) ? Nécessitera-t-il un défrichage ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	7-Diversité biologique Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importantes du point de vue économique, écologique, culturel ? Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet ? (sites, zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières))	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	8 Sites historiques, archéologiques ou culturels Le projet pourrait-il changer un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, religieux, sacrés ou culturels, ou nécessiter des excavations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	9. Déplacement involontaire/ impact aux structures Le projet risque-t-il de déplacer quelque'un physiquement ? Le projet risque-t-il d'affecter/détruire les structures existantes ? (partiellement ou totalement) ? Perte d'accès et autres	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	10 Le projet causera-t-il la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers ? Le projet impactera-t-il des activités économiques temporairement ou permanentement ? (Ex. Kiosques marchands ambulants)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	11 Usage de Parcelle de Terrain Le projet aura-t-il besoin de l'acquisition de parcelle de terrain privé ? Est-ce que le terrain est libre de tout coëfficient foncier ou autre obstacle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	12 Restriction de l'accès Le projet risque-t-il la restriction de l'accès aux ressources naturelles ou aux zones / zones protégées ? Le projet risque-t-il de causer des changements dans les accords fonciers ? Pollution Le projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ? Le projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ? Y a-t-il les équipements et infrastructure pour leur gestion ? Le projet risque-t-il d'affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable ? Le projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

13	Santé sécurité Le projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ? Le projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ? Le projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	Revenus locaux Le projet va-t-il créer des emplois locaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	Les mesures pour promouvoir l'inclusion sociale Le projet aura-t-il des efforts / activités spécifiques pour inclure les femmes dans les activités du projet ? Le projet aura-t-il des efforts/activités spécifiques pour inclure les personnes vulnérables dans les activités du projet ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	Conflits dans la communauté Le projet risque-t-il de provoquer des conflits sociaux dans sa zone d'intervention ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires : (ajouter des commentaires pour indiquer les questions spécifiques à être traitées en détail, le cas échéant)

Nom de la personne ayant complété le fiche : Tranb Van Boachien
 Signature : 
 Date : 16 Mars 2020

❖ Source Friyet-Banbou



Guide d'évaluation environnementale et sociale

Date : 17 Mars 2020

Sous-projet : Aménagement de la source Friyet - Nan Banbou.

Localisation : R. 4974283 - 73.95129.

Prises de vue (Accompagner l'évaluation de photos).

	QUESTIONS	REPOSE		
		OUI	NON	INCONNU
1	1 - Impact de l'activité prévue sur la vie de la communauté			
	a) la population a-t-elle été incluse dans le choix du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) l'activité affectera-t-elle le mode de vie des résidents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	2-Vulnérabilité de l'activité prévue			
	a) le site retenu est-il localisé dans une zone inondable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) enregistre-t-on souvent des éboulements ou glissement de terrain dans la zone d'implantation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	3- Impact de la localisation du site			
	a) le site retenu est-il situé près d'un espace communautaire (centre de santé, marché, école, école, restaurant) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) le site retenu est-il situé près du littoral ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c) le site retenu se trouve-t-il dans ou à proximité d'une aire protégée (parc historique, habitat naturel, réserve naturelle, sources et points de captage d'eau...) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	4-Modification de l'environnement			
	a) la réalisation de l'activité impliquera-t-elle l'abattage systématique d'arbres sur le site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) l'exécution des travaux constituera-t-elle une menace pour la biodiversité de la zone (faune et flore) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c) la mise en oeuvre du projet pourrait entraîner la contamination des points d'eau existants et le risque phréatique ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	d) Certaines activités du projet pourraient-elles contribuer à la dégradation écologique de la zone (terrassement...) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	5- Impact du milieu physique			
	a) pendant la saison pluvieuse y a-t-il souvent des pluies torrentielles ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) enregistre-t-on des vents forts à certaines époques de l'année ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ce formulaire est à remplir sur chaque site de projet, quand les sites sont définis. Dans le cas où tous les critères cités ne seraient pas applicables ou inconnus, le Sous-Projet sera envoyé à l'Équipe du Projet pour révision, afin de chercher des alternatives acceptables y compris l'utilisation d'autres sites et/ou l'abandon de sous-projet.

6	6-Ressources du secteur			
	Le projet nécessitera-t-il de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de charrier, etc.) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nécessitera-t-il un défrichage ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	7-Diversité biologique			
	Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet ? (forêt, zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières))	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	8 Sites historiques, archéologiques ou culturels			
	Le projet pourrait-il changer un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, religieux, sacrés ou culturels, ou nécessiter des excavations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	9- Déplacement involontaire/ Impact aux structures			
	Le projet risque-t-il de déplacer quelque'un physiquement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet risque-t-il d'affecter/d'endommager les structures existantes ? (partiellement ou totalement) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	10- Perte d'actifs et autres			
	Le projet causera-t-il la perte temporaire ou permanente d'habitat, de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet impactera-t-il des activités économiques temporairement ou permanentement ? (Ex. Kiosques marchands agricoles)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	11- Usage de Parcelle de Terrain			
	Le projet va-t-il besoin de l'acquisition de parcelle de terrain privé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Est-ce que le terrain est libre de tout conflit foncier ou autre obstacle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	12- Restriction de l'accès			
	Le projet risque-t-il la restriction de l'accès aux ressources naturelles ou aux zones / zones protégées ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet risque-t-il de causer des changements dans les accords fonciers ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	13- Pollution			
	Le projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Y a-t-il les équipements et infrastructure pour leur gestion ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Le projet risque-t-il d'affecter la qualité des eaux de surface, souterraines, sources d'eau potable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

13	Santé sécurité			
	Le projet peut-il inciter des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet peut-il entraîner une augmentation de la population des victimes de maladies ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	14- Emploi locaux			
	Le projet va créer des emplois locaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	15- Les mesures pour promouvoir l'inclusion sociale			
	Le projet aura-t-il des efforts / activités spécifiques pour inclure les femmes dans les activités du projet ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet aura-t-il des efforts/activités spécifiques pour inclure les personnes vulnérables dans les activités du projet ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	16- Conflits dans la communauté			
	Le projet risque-t-il de provoquer des conflits sociaux dans sa zone d'intervention ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Commentaires : (ajouter des commentaires pour indiquer les questions spécifiques à être traitées en détail, le cas échéant)

Nom de la personne ayant complété la fiche : Frank Alvin Bouchon

Signature :

Date : 16 Mars 2020

❖ Source Saint Louis/Jourgain

Guide d'évaluation environnementale et sociale¹

Date : 15 Mars 2000
 Sous-projet : Aménagement de la source Saint Louis/Jourgain.
 Localisation : 18.50 6215 - 73.007309

Prises de vue (Accompagner l'évaluation de photos).

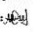
QUESTIONS	REPOSE		
	OUI	NON	INCONNU
1- Impact de l'activité prévue sur la vie de la communauté			
a) la population a-t-elle été incluse dans le choix du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) l'activité affectera-t-elle le mode de vie des résidents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2- Métréabilité de l'activité prévue			
a) le site retenu est-il localisé dans une zone inondable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) envisage-t-on souvent des éboulements ou glissement de terrain dans la zone d'implantation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3- Impact de la localisation du site			
a) le site retenu est-il situé près d'un espace communautaire (centre de santé, marché, école, école, restaurant) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) le site retenu est-il situé près du littoral ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) le site retenu se trouve-t-il dans ou à proximité d'une aire protégée (aire historique, habitat naturel, réserve naturelle, sources et points de captage d'eau...) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4- Modification de l'environnement			
a) la réalisation de l'activité impliquera-t-elle l'abattage systématique d'arbres sur le site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) l'exécution des travaux constituera-t-elle une menace pour la biodiversité de la zone (flore et faune) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) la mise en œuvre du projet peut-elle entraîner la contamination des points d'eau existants et la nappe phréatique ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) Certaines activités du projet pourraient-elles contribuer à la dégradation écologique de la zone (terrassement...) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5- Impact du milieu physique			
a) pendant la saison pluvieuse y a-t-il souvent des pluies torrentielles ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) enregistre-t-on des vents forts à certaines époques de l'année ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹Ce formulaire est à remplir sur chaque site de projet, quand les sites sont définis. Dans le cas où tous les critères cités ne seraient pas satisfaisants ou inconnus, le Sous-Projet sera envoyé à l'équipe du Projet pour révision, afin de chercher des alternatives acceptables ; y compris, l'utilisation d'autres sites et/ou l'abandon du sous-projet.

6-Ressources du secteur			
Le projet nécessitera-t-il de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nécessitera-t-il un défrichement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7-Diversité biologique			
Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet ? (forêt, zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières))	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8 Sites historiques, archéologiques ou culturels			
Le projet pourrait-il changer un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, religieux, sacrés ou culturels, ou nécessiter des excavations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Déplacement involontaire/ impact aux structures			
Le projet risque-t-il de déplacer quelque'un physiquement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet risque-t-il d'affecter/détruire les structures existantes ? (Partiellement ou totalement) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Perte d'actifs et autres			
Le projet causera-t-il la perte temporaire ou permanente d'habitat, de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet impactera-t-il des activités économiques temporaire ou permanentement ? (Ex. Nosques marchands ambulants)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Usage de Parcelle de Terrain			
Le projet va-t-il avoir besoin de l'acquisition de parcelle de terrain privé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-ce que le terrain est libre de tout conflit foncier ou autre obstacle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11 Restriction de l'accès			
Le projet risque-t-il la restriction de l'accès aux ressources naturelles ou aux zones / zones protégées ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet risque-t-il de causer des changements dans les accords fonciers ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution			
Le projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il les équipements et infrastructure pour leur gestion ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet risque-t-il d'affecter la qualité des eaux de surface, souterraines, sources d'eau potable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Santé sécurité			
Le projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Revenu local			
Le projet va créer des emplois locaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les mesures pour promouvoir l'inclusion sociale			
Le projet aura-t-il des efforts / activités spécifiques pour inclure les femmes dans ses activités du projet ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet aura-t-il des efforts/activités spécifiques pour inclure les personnes vulnérables dans les activités du projet ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conflits avec la communauté			
Le projet risque-t-il de provoquer des conflits sociaux dans sa zone d'intervention ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires : (ajouter des commentaires pour indiquer les questions spécifiques à être traitées en détail, le cas échéant)
 Pour la construction d'une fontaine, la donation est nécessaire un minimum de donation à elle signée par le propriétaire à valoir que les autorités locales. Le document est annexé dans le rapport d'évaluation environnementale et sociale de source.

Nom de la personne ayant complété la fiche : Frank Jochin
 Signature : 
 Date : 15 Mars 2000

❖ Source Garnier



Guide d'évaluation environnementale et sociale¹

Date : 19 Mars 2020

Sous-projet : Aménagement de la source Garnier

Localisation : 12.465367 -74.024095

Prises de vue (Accompagner l'évaluation de photos).

	QUESTIONS	REPONSE		
		OUI	NON	INCONNU
1	1- Impact de l'activité prévue sur la vie de la communauté			
	a) la population a-t-elle été incluse dans le choix du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) l'activité affectera-t-elle le mode de vie des résidents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	2- Vulnérabilité de l'activité prévue			
	a) le site retenu est-il localisé dans une zone inondable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) envisagez-vous souvent des aboulements ou glissement de terrain dans la zone d'implantation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	3- Impact de la localisation du site			
	a) le site retenu est-il situé près d'un espace communautaire (centre de santé, marché, église, école, restaurant) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) le site retenu est-il situé près du littoral ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c) le site retenu se trouve-t-il dans ou à proximité d'un site protégé (parc historique, habitat naturel, réserve culturelle, sources et points de captage d'eau...) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	4- Modification de l'environnement			
	a) la réalisation de l'activité impliquera-t-elle l'abattage systématique d'arbres sur le site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) l'exécution des travaux constituera-t-elle une menace pour la biodiversité de la zone (flore et faune) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c) la mise en œuvre du projet peut-elle entraîner la contamination des points d'eau existants et la nappe phréatique ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	d) Certaines activités du projet pourraient-elles contribuer à la dégradation écologique de la zone (terrassement...) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	5- Impact du milieu physique			
	a) pendant la saison pluvieuse y va-t-il souvent des pluies torrentielles ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) envisagez-vous des vents forts à certaines époques de l'année ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹ Ce formulaire est à remplir sur chaque site de projet, quand les sites sont définis. Dans le cas où tous les critères cités ne seraient pas applicables ou inconnus, le Sous-Projet sera envoyé à l'équipe du Projet pour révision, afin de chercher des alternatives acceptables ; y compris, l'utilisation d'autres sites et/ou l'abandon du sous-projet.

6	6-Ressources du secteur			
	Le projet nécessitera-t-il de matériaux de construction dans les ressources locales (brique, gravier, sable, bois de charpente, etc) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nécessitera-t-il un défilacement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	7-Diversité biologique			
	Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importantes du point de vue économique, écologique, culturel ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet ? (Forêt, zones humides (boc, mûriers, zones d'inondation saisonnières)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	8 Sites historiques, archéologiques ou culturels			
	Le projet pourrait-il changer un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, religieux, sacrés ou culturels, ou nécessiter des excavations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	9- Déplacement involontaire/ Impact aux structures			
	Le projet risque-t-il de déplacer quelque un physiquement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet risque-t-il d'affecter/détruire les structures existantes ? (Particulièrement ou totalement ?)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	10- Parts d'affaires et autres			
	Le projet causera-t-il la perte temporaire ou permanente d'habitat, de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'autres fruitières ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet impactera-t-il des activités économiques temporairement ou permanentement ? (Ex. Activités marchands ambulants)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Usage de Parcelle de Terrain			
	Le projet va-t-il besoin de l'acquisition de parcelle de terrain privé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Est-ce que le terrain est libre de tout conflit foncier ou autre obstacle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	11- Restriction de l'accès			
	Le projet risque-t-il la restriction de l'accès aux ressources naturelles ou aux zones / zones protégées ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet risque-t-il de causer des changements dans les accords fonciers ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	12- Pollution			
	Le projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Y a-t-il les équipements et infrastructure pour leur gestion ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Le projet risque-t-il d'affecter la qualité des eaux de surface, souterraines, sources d'eau potable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (polluants, gaz divers)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

13	Santé humaine			
	Le projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	Revenus locaux			
	Le projet va-t-il créer des emplois locaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	Les mesures pour promouvoir l'inclusion sociale			
	Le projet aura-t-il des efforts / actions spécifiques pour inclure les femmes dans les activités du projet ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Le projet aura-t-il des efforts/actions spécifiques pour inclure les personnes vulnérables dans les activités du projet ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	Conflits dans la communauté			
	Le projet risque-t-il de provoquer des conflits sociaux dans la zone d'intervention ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires : (ajouter des commentaires pour indiquer les questions spécifiques à être traitées en détail, le cas échéant)

Num de la personne ayant complété la fiche : 12018 Jouvain

Signature :

Date : 19 Mars 2020

❖ Source Miya

Guide d'évaluation environnementale et sociale

Date : 18 Mars 2020
 Sous-projet : Aménagement de la source Miya
 Localisation : 28.459825 - 74.029232

Prises de vue (Accompagner l'évaluation de photos).

QUESTIONS	REPONSE		
	OUI	NON	INCONNU
1- Impact de l'activité prévue sur la vie de la communauté a) la population a-t-elle été incluse dans le choix de site ? b) l'activité affectera-t-elle le mode de vie des résidents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2- Disponibilité de l'activité prévue a) le site retenu est-il localisé dans une zone appropriée ? b) envisage-t-on souvent des éboulements ou glissement de terrain dans la zone d'implantation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3- Impact de la localisation du site a) le site retenu est-il situé près d'un espace communautaire (centre de santé, marché, école, école, restaurant) ? b) le site retenu est-il situé près du littoral ? c) le site retenu se trouve-t-il dans ou à proximité d'une aire protégée (parc historique, habitat naturel, réserve naturelle, sources et points de passage d'eau...) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4- Modification de l'environnement a) la réalisation de l'activité impliquera-t-elle l'arrachage systématique d'arbres sur le site ? b) l'excavation des travaux construira-t-elle une menace pour la biodiversité de la zone (faune et faune) ? c) la mise en œuvre du projet peut-elle entraîner la contamination des points d'eau existants et la rupture phréatique ? d) Certaines activités du projet pourraient-elles contribuer à la dégradation écologique de la zone (travaux...) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5- Impact du milieu physique a) pendant la saison pluvieuse y va-t-il souvent des pluies torrentielles ? b) envisage-t-on des vents forts à certaines époques de l'année ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ce formulaire est à remplir sur chaque site de projet, quand les sites sont définis. Dans le cas où tous les critères cités ne seraient pas satisfaisants ou inconnus, le Sous-Projet sera envoyé à l'équipe du Projet pour révision, afin de chercher des alternatives acceptables ; y compris, l'utilisation d'autres sites et/ou l'abandon du sous-projet.

6- Ressources du secteur			
6 Le projet nécessitera-t-il de matériaux de construction dans les ressources à l'échelle des locaux (sabot, grès, ardoise, eau, bois de charrier, etc.) ? Nécessitera-t-il un affrètement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7-Diversité biologique			
7 Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables ou disparues du point de vue économique, écologique, culturel ? Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet ? (forêt, zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières))	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8 Sites historiques, archéologiques ou culturels			
8 Le projet pourrait-il changer un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, religieux, sacrés ou culturels, ou nécessiter des excavations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9 Déplacement involontaire/ impact aux structures			
9 Le projet risque-t-il de déplacer quelque un physiquement ? Le projet risque-t-il d'affecter/détruire les structures existantes ? (partiellement ou totalement) ? Perte d'accès et autres	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10 Le projet causera-t-il la perte temporaire ou permanente d'habitat, de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'autres terres ? Le projet impactera-t-il des activités économiques temporaires ou permanentes ? (Ex. kiosques marchands ambulants)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Usage de Parcelle de Terrain			
10 Le projet va-t-il nécessiter l'acquisition de parcelle de terrain privé ? S'il est acquis le terrain est libre de tout droit foncier ou autre obstacle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11 Restriction de l'accès			
11 Le projet risque-t-il la restriction de l'accès aux ressources naturelles ou aux zones / zones protégées ? Le projet risque-t-il de causer des changements dans les accords fonciers ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution			
12 Le projet pourrait-il occasionner un nouveau élevage de baux ? Le projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ? Y a-t-il les équipements et infrastructure pour leur gestion ? Le projet risque-t-il d'affecter la qualité des eaux de surface, souterraines, sources d'eau potable ? Le projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (soudure, gaz divers)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

13 Santé sécurité			
13 Le projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ? Le projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ? Le projet peut-il entraîner une augmentation de la population des secteurs de maladies ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14 Revenus locaux			
14 Le projet va créer des emplois locaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15 Les mesures pour promouvoir l'inclusion sociale			
15 Le projet aura-t-il des efforts / activités spécifiques pour inclure les femmes dans les activités du projet ? Le projet aura-t-il des efforts/activités spécifiques pour inclure les personnes vulnérables dans les activités du projet ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16 Conflits dans la communauté			
16 Le projet risque-t-il de provoquer des conflits sociaux dans sa zone d'intervention ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires : (ajouter des commentaires pour indiquer les questions spécifiques à être traitées en détail, le cas échéant)

Nom de la personne ayant complété la fiche : Frank Jackson
 Signature : *[Signature]*
 Date : 18 Mars 2020

11.3 Fiche de Plaintes

Date : _____

Dossier N° _____

PLAINTE

Nom du plaignant : _____

Adresse : _____

Section communale, localité ou habitation : _____

Nature du bien affectée : _____

DESCRIPTION DE LA PLAINTE

A, le.....

Signature du plaignant

OBSERVATIONS DE LA COLLECTIVITE :

A, le.....

(Signature du Répondant)

RÉPONSE DU PLAIGNANT:

A, le.....

Signature du plaignant

RESOLUTION

A, le.....

(Signature du Répondant)

(Signature du plaignant)

11.4 Clauses environnementales à insérer dans les DAO et dans les contrats

Dispositions préalables pour l'exécution des travaux

Respect des lois et réglementations nationales

Le Prestataire de Services (PS) et ses sous-traitants doivent : connaître, respecter et appliquer les lois et règlements en vigueur dans le pays et relatifs à l'environnement, à l'élimination des déchets solides et liquides, aux normes de rejet et de bruit, aux heures de travail, etc. ; prendre toutes les mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l'environnement ; assumer la responsabilité de toute réclamation liée au non-respect de l'environnement.

Réunion de démarrage des travaux

Avant le démarrage des travaux, l'Entrepreneur et la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) doivent organiser une rencontre avec les autorités, les représentants des populations situées dans la zone du projet et les services techniques compétents, pour les informer de la consistance des travaux à réaliser et leur durée, des itinéraires concernés et les emplacements susceptibles d'être affectés. Cette réunion permettra aussi à la DINEPA de recueillir les observations des populations, de les sensibiliser sur les enjeux environnementaux et sociaux et sur leurs relations avec les ouvriers.

Préparation et libération du site

Le PS devra informer les populations concernées avant toute activité de destruction de champs, vergers, maraîchers requis dans le cadre du projet. La libération de l'emprise doit se faire selon un calendrier défini en accord avec les populations affectées et le Maître d'ouvrage. Avant l'installation et le début des travaux, l'Entrepreneur doit s'assurer si c'est le cas que les indemnités/compensations sont effectivement payées aux ayant-droit par le Maître d'ouvrage.

Libération des domaines public et privé

L'Entrepreneur doit savoir que le périmètre d'utilité publique lié à l'opération est le périmètre susceptible d'être concerné par les travaux. Les travaux ne peuvent débuter dans les zones concernées par les entreprises privées que lorsque celles-ci sont libérées à la suite d'une procédure d'acquisition.

Installations de chantier et préparation

Normes de localisation

L'Entrepreneur doit construire ses installations temporaires du chantier de façon à déranger le moins possible l'environnement, de préférence dans des endroits déjà déboisés ou perturbés lorsque de tels sites existent, ou sur des sites qui seront réutilisés lors d'une phase ultérieure à d'autres fins. L'Entrepreneur doit strictement interdire d'établir une base vie à l'intérieur d'une aire protégée.

Affichage du règlement intérieur et sensibilisation du personnel

L'Entrepreneur doit afficher un règlement intérieur de façon visible dans les diverses installations de la base-vie prescrivant spécifiquement : le respect des us et coutumes locales ; la protection contre les IST/VIH/SIDA/COVID-19 ; les règles d'hygiène et les mesures de sécurité. L'Entrepreneur doit sensibiliser son personnel notamment sur le respect des us et coutumes des populations de la région où sont effectués les travaux et sur les risques des IST et du VIH/SIDA.

Emploi de la main d'œuvre locale

L'Entrepreneur est tenu d'engager (en dehors de son personnel cadre technique) le plus de main-d'œuvre possible dans la zone où les travaux sont réalisés. A défaut de trouver le personnel qualifié sur place, il est autorisé d'engager la main d'œuvre à l'extérieur de la zone de travail.

Respect des horaires de travail

L'Entrepreneur doit s'assurer que les horaires de travail respectent les lois et règlements nationaux en vigueur. Toute dérogation est soumise à l'approbation du Maître d'œuvre. Dans la mesure du possible, (sauf en cas d'exception accordé par le Maître d'œuvre), l'Entrepreneur doit éviter d'exécuter les travaux pendant les heures de repos, les dimanches et les jours fériés.

Protection du personnel de chantier

L'Entrepreneur doit mettre à disposition du personnel de chantier des tenues de travail correctes réglementaires et

en bon état, ainsi que tous les accessoires de protection et de sécurité propres à leurs activités (casques, bottes, ceintures, masques, gants, lunettes, etc.). L'Entrepreneur doit veiller au port scrupuleux des équipements de protection sur le chantier. Un contrôle permanent doit être effectué à cet effet et, en cas de manquement, des mesures coercitives (avertissement, mise à pied, renvoi) doivent être appliquées au personnel concerné.

Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement

L'Entrepreneur doit désigner un responsable Hygiène/Sécurité/Environnement qui veillera à ce que les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont rigoureusement suivies par tous et à tous les niveaux d'exécution, tant pour les travailleurs que pour la population et autres personnes en contact avec le chantier. Il devra localiser les centres de santé les plus proches du site afin de permettre à son personnel d'avoir accès aux premiers soins en cas d'accident. L'Entrepreneur doit interdire l'accès du chantier au public, le protéger par des balises et des panneaux de signalisation, indiquer les différents accès et prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter les accidents.

Désignation du personnel d'astreinte

L'Entrepreneur doit assurer la garde, la surveillance et le maintien en sécurité de son chantier y compris en dehors des heures de présence sur le site. Pendant toute la durée des travaux, l'Entrepreneur est tenu d'avoir un personnel en astreinte, en dehors des heures de travail, tous les jours sans exception (samedi, dimanche, jours fériés), de jour comme de nuit, pour pallier tout incident et/ou accident susceptible de se produire en relation avec les travaux.

Mesures contre les entraves à la circulation

L'Entrepreneur doit éviter d'obstruer les accès publics. Il doit maintenir en permanence la circulation et l'accès des riverains en cours de travaux. L'Entrepreneur veillera à ce qu'aucune fouille ou tranchée ne reste ouverte la nuit, sans signalisation adéquate acceptée par le Maître d'œuvre. L'Entrepreneur doit veiller à ce que les déviations provisoires permettent une circulation sans danger.

Repli de chantier et réaménagement

Règles générales

A toute libération de site, l'Entrepreneur laisse les lieux propres à leur affectation immédiate. Il ne peut être libéré de ses engagements et de sa responsabilité concernant leur usage sans qu'il ait formellement fait constater ce bon état. L'Entrepreneur réalisera tous les aménagements nécessaires à la remise en état des lieux. Il est tenu de replier tous ses équipements et matériaux et ne peut les abandonner sur le site ou les environs.

Une fois les travaux achevés, l'Entrepreneur doit (i) retirer les bâtiments temporaires, le matériel, les déchets solides et liquides, les matériaux excédentaires, les clôtures etc.; (ii) rectifier les défauts de drainage et régaler toutes les zones excavées; (iii) reboiser les zones initialement déboisées avec des espèces appropriées, en rapport avec les services forestiers locaux; (iv) protéger les ouvrages restés dangereux (puits, tranchées ouvertes, dénivelés, saillies, etc.); (v) rendre fonctionnel les chaussées, trottoirs, caniveaux, rampes et autres ouvrages rendus au service public; (vi) décontaminer les sols souillés (les parties contaminées doivent être décaissées et remblayées par du sable); (vii) nettoyer et détruire les fosses de vidange.

S'il est de l'intérêt du Maître d'Ouvrage ou des collectivités locales de récupérer les installations fixes pour une utilisation future, l'Entrepreneur doit les céder sans dédommagements lors du repli. Les installations permanentes qui ont été endommagées doivent être réparées par l'Entrepreneur et remis dans un état équivalent à ce qu'elles étaient avant le début des travaux. Les voies d'accès devront être remises à leur état initial. Partout où le sol a été compacté (aires de travail, voies de circulation, etc.), l'Entrepreneur doit scarifier le sol sur au moins 15 cm de profondeur pour faciliter la régénération de la végétation. Les revêtements de béton, les pavés et les dalles doivent être enlevés et les sites recouverts de terre et envoyés aux sites de rejet autorisés.

En cas de défaillance de l'Entrepreneur pour l'exécution des travaux de remise en état, ceux-ci sont effectués par une entreprise du choix du Maître d'Ouvrage, en rapport avec les services concernés et aux frais du défaillant.

Après le repli de tout le matériel, un procès-verbal constatant la remise en état du site doit être dressé et joint au procès-verbal de réception des travaux. La non remise en état des lieux doit entraîner le refus de réception des travaux. Dans ce cas, le pourcentage non encore libéré du montant du poste « installation de chantier » sera retenu pour servir à assurer le repli de chantier.

Protection des zones instables

Lors du démantèlement d'ouvrages en milieux instables, l'Entrepreneur doit prendre les précautions suivantes pour ne pas accentuer l'instabilité du sol : (i) éviter toute circulation lourde et toute surcharge dans la zone d'instabilité ; (ii) conserver autant que possible le couvert végétal ou reconstituer celui-ci en utilisant des espèces locales appropriées en cas de risques d'érosion.

Aménagement des carrières et sites d'emprunt temporaires

L'Entrepreneur doit réaménager les carrières et les sites d'emprunt selon les options à définir en rapport avec le Maître d'œuvre et les populations locales : (i) régalage du terrain et restauration du couvert végétal (arbres, arbustes, pelouse ou culture) ; (ii) remplissage (terre, ou pierres) et restauration du couvert végétal ; (iii) aménagement de plans d'eau (bassins, mares) pour les communautés locales ou les animaux ; (iv) zone de loisir ; écotourisme, entre autres.

Gestion des produits pétroliers et autres contaminants

L'Entrepreneur doit nettoyer l'aire de travail ou de stockage où il y a eu de la manipulation et/ou de l'utilisation de produits pétroliers et autres contaminants.

Contrôle de l'exécution des clauses environnementales et sociales

Le contrôle du respect et de l'effectivité de la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales par l'Entrepreneur est effectué par le Maître d'œuvre, dont l'équipe doit comprendre un expert environnementaliste qui fait partie intégrante de la mission de contrôle des travaux.

Notification

Le Maître d'œuvre notifie par écrit à l'Entrepreneur tous les cas de défaut ou non-exécution des mesures environnementales et sociales. L'Entrepreneur doit redresser tout manquement aux prescriptions dûment notifiées à lui par le Maître d'œuvre. La reprise des travaux ou les travaux supplémentaires découlant du non-respect des clauses sont à la charge de l'Entrepreneur.

Sanction

En application des dispositions contractuelles, le non-respect des clauses environnementales et sociales, dûment constaté par le Maître d'œuvre, peut être un motif de résiliation du contrat. L'Entrepreneur ayant fait l'objet d'une résiliation pour cause de non application des clauses environnementales et sociales s'expose à des sanctions allant jusqu'à la suspension du droit de soumissionner pour une période déterminée par le Maître d'ouvrage, avec une réfaction sur le prix et un blocage de la retenue de garantie.

Réception des travaux

Le non-respect des présentes clauses expose l'Entrepreneur au refus de réception provisoire ou définitive des travaux, par la Commission de réception. L'exécution de chaque mesure environnementale et sociale peut faire l'objet d'une réception partielle impliquant les services compétents concernés.

Clauses Environnementales et Sociales spécifiques

Signalisation des travaux

L'Entrepreneur doit placer, préalablement à l'ouverture des chantiers et chaque fois que de besoin, une pré-signalisation et une signalisation des chantiers à longue distance (sortie de carrières ou de bases-vie, circuit utilisé par les engins, etc.) qui répond aux lois et règlements en vigueur.

Mesures pour les travaux de terrassement

L'Entrepreneur doit limiter au strict minimum le décapage, le déblaiement, le remblayage et le nivellement des aires de travail afin de respecter la topographie naturelle et de prévenir l'érosion. Après le décapage de la couche de sol arable, l'Entrepreneur doit conserver la terre végétale et l'utiliser pour le réaménagement des talus et autres surfaces perturbées. L'Entrepreneur doit déposer les déblais non réutilisés dans des aires d'entreposage s'il est prévu de les utiliser plus tard ; sinon il doit les transporter dans des zones de remblais préalablement autorisées.

Mesures de transport et de stockage des matériaux

Lors de l'exécution des travaux, l'Entrepreneur doit (i) limiter la vitesse des véhicules sur le chantier par l'installation de panneaux de signalisation et des porteurs de drapeaux ; (ii) arroser régulièrement les voies de

circulation dans les zones habitées (s'il s'agit de route en terre) ; (iii) prévoir des déviations par des pistes et routes existantes dans la mesure du possible.

Dans les zones d'habitation, l'Entrepreneur doit établir l'horaire et l'itinéraire des véhicules lourds qui doivent circuler à l'extérieur des chantiers de façon à réduire les nuisances (bruit, poussière et congestion de la circulation) et le porter à l'approbation du Maître d'œuvre.

Pour assurer l'ordre dans le trafic et la sécurité sur les routes, le sable, le ciment et les autres matériaux fins doivent être contenus hermétiquement durant le transport afin d'éviter l'envol de poussière et le déversement en cours de transport. Les matériaux contenant des particules fines doivent être recouverts d'une bâche fixée solidement. L'Entrepreneur doit prendre des protections spéciales (filets, bâches) contre les risques de projections, émanations et chutes d'objets.

L'Entrepreneur peut aménager des zones secondaires pour le stationnement des engins qui ne sont pas autorisés à stationner sur la voie publique en dehors des heures de travail et de l'emprise des chantiers. Ces zones peuvent comporter également un espace permettant les travaux de soudure, d'assemblage, de petit usinage, et de petit entretien d'engins. Ces zones ne pourront pas stocker des hydrocarbures.

Tout stockage de quelque nature que ce soit, est formellement interdit dans l'environnement immédiat, en dehors des emprises de chantiers et des zones prédéfinies.

Mesures pour la circulation des engins de chantier

Seuls les matériels strictement indispensables sont tolérés sur le chantier. En dehors des accès, des lieux de passage désignés et des aires de travail, il est interdit de circuler avec des engins de chantier.

L'Entrepreneur doit s'assurer de la limitation de vitesse pour tous ses véhicules circulant sur la voie publique, avec un maximum de 60 km/h en rase campagne et 40 km/h au niveau des agglomérations et à la traversée des villages. Les conducteurs dépassant ces limites doivent faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. La pose de ralentisseurs aux entrées des agglomérations sera préconisée.

Les véhicules de l'Entrepreneur doivent en toute circonstance se conformer aux prescriptions du code de la route en vigueur, notamment en ce qui concerne le poids des véhicules en charge.

L'Entrepreneur devra, en période sèche et en fonction des disponibilités en eau, arroser régulièrement les pistes empruntées par ses engins de transport pour éviter la poussière, plus particulièrement au niveau des zones habitées.

Protection des zones et ouvrages agricoles

Le calendrier des travaux doit être établi afin de limiter les perturbations des activités agricoles. Les principales périodes d'activité agricoles (semences, récoltes, séchage, ...) devront en particulier être connues afin d'adapter l'échéancier à ces périodes. L'Entrepreneur doit identifier les endroits où des passages pour les animaux, le bétail et les personnes sont nécessaires. Là encore, l'implication de la population est primordiale.

Protection des milieux humides, de la faune et de la flore

Il est interdit à l'Entrepreneur d'effectuer des aménagements temporaires (aires d'entreposage et de stationnement, chemins de contournement ou de travail, etc.) dans des milieux humides, notamment en évitant le comblement des mares temporaires existantes. En cas de plantations, l'Entrepreneur doit s'adapter à la végétation locale et veiller à ne pas introduire de nouvelles espèces sans l'avis des services forestiers. Pour toutes les aires déboisées sises à l'extérieur de l'emprise et requises par l'Entrepreneur pour les besoins de ses travaux, la terre végétale extraite doit être mise en réserve.

Protection des sites sacrés et des sites archéologiques

L'Entrepreneur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter les sites culturels et culturels (cimetières, sites sacrés, etc.) dans le voisinage des travaux et ne pas leur porter atteintes. Pour cela, elle devra s'assurer au préalable de leur typologie et de leur implantation avant le démarrage des travaux.

Si, au cours des travaux, des vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique sont découverts, l'Entrepreneur doit suivre la procédure suivante : (i) arrêter les travaux dans la zone concernée ; (ii) aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui doit prendre des dispositions afin de protéger le site pour éviter toute destruction ; un périmètre de protection doit être identifié et matérialisé sur le site et aucune activité ne devra s'y dérouler ; (iii) s'interdire

d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges. Les travaux doivent être suspendus à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.

Mesures d'abattage d'arbres et de déboisement

En cas de déboisement, les arbres abattus doivent être découpés et stockés à des endroits agréés par le Maître d'œuvre. Les populations riveraines doivent être informées de la possibilité qu'elles ont de pouvoir disposer de ce bois à leur convenance. Les arbres abattus ne doivent pas être abandonnés sur place, ni brûlés ni enfouis sous les matériaux de terrassement.

Approvisionnement en eau du chantier

La recherche et l'exploitation des points d'eau sont à la charge de l'Entrepreneur. L'Entrepreneur doit s'assurer que les besoins en eau du chantier ne portent pas préjudice aux sources d'eau utilisées par les communautés locales. Il est recommandé à l'Entrepreneur d'utiliser les services publics d'eau potable autant que possible, en cas de disponibilité. En cas d'approvisionnement en eau à partir des eaux souterraines et de surface (mares, fleuve), l'Entrepreneur doit adresser une demande d'autorisation au service de l'hydraulique local et respecter la réglementation en vigueur.

L'eau de surface destinée à la consommation humaine (personnel de chantier) doit être désinfectée par chloration ou autre procédé approuvé par les services environnementaux et sanitaires concernés. Si l'eau n'est pas entièrement conforme aux critères de qualité d'une eau potable, l'Entrepreneur doit prendre des mesures alternatives telles que la fourniture d'eau embouteillée ou l'installation de réservoirs d'eau en quantité et en qualité suffisantes. Cette eau doit être conforme au règlement sur les eaux potables. Il est possible d'utiliser l'eau non potable pour les toilettes, douches et lavabos. Dans ces cas de figures, l'Entrepreneur doit aviser les employés et placer bien en vue des affiches avec la mention « EAU NON POTABLE ».

Protection contre la pollution sonore

L'Entrepreneur est tenu de limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner gravement les riverains, soit par une durée exagérément longue, soit par leur prolongation en dehors des heures normales de travail. Les seuils à ne pas dépasser sont : 55 à 60 décibels le jour ; 40 décibels la nuit.

Prévention contre les IST/VIH/SIDA/Covid-19 et maladies liées aux travaux

L'Entrepreneur doit informer et sensibiliser son personnel sur les risques liés aux IST/VIH/SIDA. Il doit mettre à la disposition du personnel des préservatifs contre les IST/VIH-SIDA.

L'Entrepreneur doit prévoir des mesures de prévention suivantes contre les risques de maladie : (i) instaurer le port de masques, d'uniformes et autres chaussures adaptées ; (ii) installer systématiquement des infirmeries et fournir gratuitement au personnel de chantier les médicaments de base nécessaires aux soins d'urgence.

Voies de contournement et chemins d'accès temporaires

L'utilisation de routes locales doit faire l'objet d'une entente préalable avec les autorités locales. Pour éviter leur dégradation prématurée, l'Entrepreneur doit maintenir les routes locales en bon état durant la construction et les remettre à leur état original à la fin des travaux.

Passerelles piétons et accès riverains

L'Entrepreneur doit constamment assurer l'accès aux propriétés riveraines et assurer la jouissance des entrées charretières et piétonnes, des vitrines d'exposition, par des ponts provisoires ou passerelles munis de garde-corps, placés au-dessus des tranchées ou autres obstacles créés par les travaux.

Carrières et sites d'emprunt

L'Entrepreneur est tenu disposer des autorisations requises pour l'ouverture et l'exploitation des carrières et sites d'emprunt (temporaires et permanents) en se conformant à la législation nationale en la matière. L'Entrepreneur doit, dans la mesure du possible, utiliser de préférence un site existant. Tous les sites doivent être approuvés par le superviseur des travaux et répondre aux normes environnementales en vigueur.

Utilisation d'une carrière et/ou d'un site d'emprunt permanents

A la fin de l'exploitation d'un site permanent, l'Entrepreneur doit (i) rétablir les écoulements naturels antérieurs par régalaage des matériaux de découverte non utilisés ; (ii) supprimer l'aspect délabré du site en répartissant et

dissimulant les gros blocs rocheux. A la fin de l'exploitation, un procès-verbal de l'état des lieux est dressé en rapport avec le Maître d'œuvre et les services compétents.

Lutte contre les poussières

L'Entrepreneur doit choisir l'emplacement des concasseurs et des équipements similaires en fonction du bruit et de la poussière qu'ils produisent. Le port de lunettes et de masques anti-poussières est obligatoire.

A la fin de l'exploitation, l'Entrepreneur doit prendre toutes les mesures requises pour qu'une nouvelle végétation croisse après la cessation de l'exploitation d'une carrière ou d'un site d'emprunt temporaire. À cet effet, l'Entrepreneur doit : (i) préparer le sol ; (ii) remplir l'excavation et la recouvrir de terre végétale ; (iii) reboiser ou ensemercer le site ; (iv) conserver la rampe d'accès, si la carrière est déclarée utilisable pour le bétail ou les riverains, ou si la carrière peut servir d'ouvrage de protection contre l'érosion ; (v) remettre en état l'environnement autour du site, y compris des plantations si prescrites. A l'issue de la remise en état, un procès-verbal est dressé en rapport avec le Maître d'œuvre.

Gestion des déchets solides ménagers et de chantiers

- Gestion des déblais/débris de la démolition (béton, bois, terre excavées) ou de la fouille par la récupération et la réutilisation dans des espaces appropriés;
- Gestion des emballages de ciment par la promotion de la récupération des parties réutilisables dans le réseau des petits commerces et l'évacuation de toute partie non utilisable vers un site de décharge autorisé par la Mairie;
- Les huiles et lubrifiants utilisés dans les équipements doivent être collectés et stockés dans des récipients jusqu'à ce qu'ils soient évacués de façon adéquate;
- Que tout changement d'huiles et lubrifiants doit être effectuée sur une zone appropriée où le sol est protégé avec des matériels imperméables et un récipient pour recueillir les déversements afin de s'assurer qu'aucun déversement ou autre fuite n'affecte le sol, le sous-sol et les eaux de surface et souterraines;
- Les sites doivent être nettoyés après chaque journée de travail évitant la création d'un environnement défavorable pour des moustiques et animaux sur le chantier;
- Gestion adaptée du stockage des matériaux de construction en toute sécurité et de manière respectueuse de l'environnement afin de minimiser les envols de particules et de poussière;
- S'assurer que les déchets/déblais sont évacués et éliminés en toute sécurité sur le chantier dans un endroit agréé par la mairie de concert avec l'OREPA.

11.5 Fiche de suivi environnemental de chantier/EPARD

Fiche n°: 01

Date: _____ / _____ / _____

INFORMATION GÉNÉRALE					
Nom du sous-projet:					
Nom de la firme de construction :					
Instrument environnemental: [] ² PGES [] PMI [] FIAIES			Classification: [A] [B] [C]		
Date d'ouverture du chantier:			Prévision de fermeture du chantier:		
MATÉRIELS EMPLOYÉS					
Quantité	TYPE DE MATÉRIELS			Origine	
	Matériels lourds	Matériels spécifiques	Déchets générés		
REMARQUE:					
MATÉRIAUX EMPLOYÉS					
Quantité	Type de matériaux	Produits jetables		Origine	
REMARQUE:					
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL					
Équipement de Protection Individuelle	Oui	Non	NA	Quantité	%
Les ouvriers portent-ils de casque de sécurité?	[]	[]	[]		
Les ouvriers portent-ils de bottes de sécurité?	[]	[]	[]		
Les ouvriers portent-ils de gants de sécurité?	[]	[]	[]		
Les ouvriers portent-ils de gilet de sécurité?	[]	[]	[]		
Les ouvriers portent-ils de ceinture de sécurité?	[]	[]	[]		
Les ouvriers portent-ils de lunettes de protection?	[]	[]	[]		
Les ouvriers portent-ils de cache nez?	[]	[]	[]		
Le nombre total des ouvriers sur le site?					
REMARQUE:					
Y a-t-il de trousse de secours de chantier ? [] Oui [] Non			Y a-t-il un secouriste de chantier? [] Oui [] Non		
Y a-t-il de consignes de sécurité sur le chantier ? [] Oui [] Non			Si oui, sont-ils affichés? [] Oui [] Non		
Y a-t-il de panneaux d'avertissement de chantier [] Oui [] Non [] NA			Si oui, combien y en a-t-il?		

²PGES: Plan de gestion environnementale et sociale; PMI: Plan de mitigation des impacts ; FIAIES : Fiche d'identification et d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux.

S'il y a eu des accidents ou malaises liés aux travaux de réhabilitation des sources, répondez les questions ci-dessous en un seul paragraphe.

Y-a-t-il des cas d'accidents ou de malaise sur le chantier ? Si oui, indiquez la date, l'heure, le lieu d'accident ou d'incident et le nom de la personne. Quelle a été la cause de l'accident ou l'incident ? La personne a-t-elle été prise en charge ? A-t-elle été secourue à temps ? Quel type de blessure ou de malaise a-t-elle eu ? Quel mode de transport qui a été utilisé pour lui emmener à l'urgence ?

PRODUCTION DES DÉCHETS

Production de Déchets sur le site: <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	La liste des déchets identifiés:
--	----------------------------------

Déchets dangereux <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	La liste des déchets identifiés:
---	----------------------------------

La collecte des déchets est-elle correcte? Oui Non. Si oui, expliquez?

HYGIÈNE ET ASAINISSEMENT

Y a-t-il de toilettes disponibles au personnel du chantier? Non Oui

Les toilettes sont-elles propres? Non Oui | Le chantier est-il propre? Non Oui

CONTROLE DE LA POLLUTION ENVIRONNEMENTALE

Quelles sont les mesures prises pour éviter la pollution de l'air sur le chantier?

Quelles sont les mesures prises pour éviter la pollution sonore sur le chantier?

Quelles sont les mesures prises pour éviter la pollution du sol sur le chantier?

AUTRES OBSERVATIONS NÉCESSAIRES:

Cette fiche a été remplie par : _____

11.6 Kòd konduit ouvriye yo

1. Tout ouvriyedwedispouib nan lètravay**antrepriz**la bay la depisetè nan maten pou katrè nan aprè midi.
2. Tout ouvriyedwereponnprezan nan tout apèlkapfèt. Si yonmounpareponnprezan pou yon motif ki pa valab lap pèdjounentravayla.
3. Ouvriye yo padwevòlèmateriyèlakmateryopwojè a. Ouvriye yo dwepwotejemateriyòakmateryèlpwojè a.
4. Ouvriye yo padwe antre nan diskisyonpolitik sou chantye a pou evitedezòdakderapaj ; sinon, **antrepriz**la a ap anile kontra yo.
5. Ouvriye yo dwetravay nan respèyoun pou lòtepirespektepèsonèl**antrepriz** la aksipèvizè, kontwolèepichèfekip yo.
6. Ouvriye yo padweagaseoubyen, atakelòtouvriye sou chantye a ni manm nan popilasyon an. Ouvriye yo padwe bay presyonyounaklòt pou evitevyolans.
7. Ouvriye yo dwerespektekonsiy**antrepriz**la. Si gendifikilte sou chantye a enjenyè yo aksipèvizè yo ap pote solisyonakproblèm yo.
8. Yonouvriyepadwe bay yonlòtmountravay nan plas li paske nan kontra li te siyenak**antrepriz**la mounpatravay pou moun. Si yonmoun ta nan difikilte pou travaypandanyonjou, lap kontakte**antrepriz**la pou enfòmèl de sa. Se **antrepriz la** ki ka dakòyonlòtmountravay nan plas li epi lap pran tout dipozisyon nesèsè pou sa pou ranplasan an kapab jwi tout avantaj travay la ofri pandan dire sèvis li a.
9. Tout ouvriyedwetravay pou reyisitpwojè a. Sa vle di, okennouvriyepadweweglezafèpèsonèl yo sou chantye a.
10. Tout ouvriyedwe bay sipèvizè yo enfòmasyon sou tout sa ki ka anpechetravay la byenfèt.
11. Tout ouvriyedwetoujou motive nan travayla.
12. Tout ouvriyedwetoujou pote kas, jilè, linètsekirite, bòt, gan aklòtekipmannesesèepikenbe yo nan bon kondisyonèpiremèt yo nan fenkontra yo.
13. Ouvriye yo pa dwe fimen, ni konsome alkòl, dwòg ak sigarèt sou chantye a. Si yo pa respekte prensip sa yo, **antrepriz** la ap koupe kontra yo.
14. Ouvriye yo pa dwe afiche okenn konpòtman ki kapab kontrè ak travay yo dwe fè a.
15. Ouvriye yo padwe ni frape ni voye wòchoubyenmenaseyonlòtouvriye sou chantye a.
16. Si yonouvriyepakapabtravayoubyenpakapab bay bon randman, konpayi a apkoupekontra li.
17. Ouvriye yo dwe an règaklajistisepidwegenyon kat pou idantifye yo (Kat IdentifikasyonNasyonal oubyenNimerolmatrikilasyonFiskal).
18. Pou tout plentaklòtenfòmasyon sou pwojè, a rele : (antrepriz, fimsipèvizyon, ak OREPA/CASEC, yo chakap bay yonnimewo pou ouvriye yo kapabrele).

Mwenaksepte tout sa ki di nan Kòdkondwit la e mwenpran tout angajmanmwen pou mwenrespekte yo

Dat : _____

Siyati Ouvriye : _____

11.7 Protocole de prévention vis-à-vis du COVID-19

❖ Préambule

Ce document à l'intention des entreprises de travaux et de sous-traitants, et de la Supervision, pour la mise en œuvre des activités de chantier présente les mesures de prévention dans les milieux de travail dans le contexte actuel de COVID-19. Il a pour objectif de soutenir leurs interventions dans le cadre des programmes de santé, sécurité et gestion environnementale et sociale déjà en vigueur sur les chantiers dans le cadre du programme eau potable et assainissement en milieu rural durable (EPARD).

❖ Responsabilités et contrôles spécifiques COVID-19

➤ Personnel responsable

L'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le contrôle de la mise en œuvre du présent protocole. Sur le chantier, l'employeur (l'ingénieur résident) et la supervision ont les mêmes responsabilités pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs. L'employeur doit nommer un responsable COVID-19. Le Responsable sera chargé, sur le chantier de la mise en œuvre des mesures du présent protocole au nom de l'entreprise. Il doit avoir une connaissance approfondie de la maladie COVID-19. Le point focal COVID-19 devra être disponible en permanence sur le chantier, participer et faciliter les contrôles du responsable de la supervision.

Quant aux travailleurs, il leur appartient de prendre les mesures nécessaires pour protéger leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique, et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou à proximité de ceux-ci.

Dans l'éventualité où un milieu de travail ne respecterait pas les lignes directrices émises par le gouvernement et que l'employeur ne prendrait pas en charge le risque biologique lié à la COVID-19, la cellule environnementale et sociale/DINEPA pourrait exiger la fermeture de ce milieu de travail jusqu'à ce que des correctifs soient apportés par l'employeur.

➤ Liste de contrôle quotidien COVID-19

Une fiche de contrôle quotidien COVID-19 d'application des mesures préventives COVID-19 doit être remplie tous les jours et signée par le Responsable de la Supervision de la DINEPA et le Responsable COVID-19 de l'Entreprise et des sous-traitants présent au chantier.

La liste de contrôle vise à vérifier chaque jour l'application des mesures de prévention COVID-19 sur le chantier. En cas de non-conformité, les actions correctives sont mentionnées dans le document et le point focal doit immédiatement faire corriger la situation, avec un délai maximal de 24h.

➤ Contrôle d'accès et mesure de température corporelle

Le contrôle de l'accès au chantier doit être renforcé afin de prévenir l'accès aux personnes présentant des symptômes liés au COVID-19. En effet, à moins d'être muni d'un certificat médical certifiant que le patient est testé négatif au COVID-19, toute personne présentant des symptômes du COVID-19, tels que décrits par l'Organisation Mondiale de la Santé, se verra refuser l'accès au chantier et doit faire l'objet d'un suivi dans le cadre du projet. Les symptômes à considérer sont les suivants :

- Fièvre ;
- Fatigue ;
- Toux et maux de gorge ;
- Essoufflement – Gêne respiratoire ;
- Courbatures et douleurs ;
- Diarrhées ;
- Nausées ;
- Écoulement nasal.

Le contrôle d'accès doit se faire tous les jours avant l'entrée au chantier, par un agent équipé de gants et d'un masque, sous la responsabilité du point focal COVID-19 de l'entrepreneur. En plus du contrôle normal, l'agent en charge de sécuriser l'accès au chantier aura la responsabilité de poser les questions suivantes :

- Avez-vous eu de la fièvre ou une toux anormale au cours des 2 dernières semaines?
- Y a-t-il quelqu'un chez vous qui présente les symptômes du COVID-19 ?
- Vous vous êtes rendu à l'étranger ou avez-vous été en contact avec des voyageurs en provenance de pays atteints à risque élevé de COVID-19 au cours des deux dernières semaines ?

En cas de réponse positive à l'une de ces questions, l'agent devra refuser l'accès au chantier et recommander à la personne de s'isoler.

En règle générale, tout accès futur au chantier doit être refusé à quiconque enfreint les règles d'hygiène et de sécurité mentionnées dans le présent protocole.

➤ **Personnes à risque de développer des complications**

Tout le personnel présent au chantier doit être informé que certaines conditions médicales augmentent le risque de complication et donc de forme sévère de la maladie COVID-19. Après information du personnel, il est demandé, et ce en toute confidentialité dans le respect de la vie privée de la personne concernée, que toute personne qui s'identifie comme étant à risque se retire de façon volontaire du chantier.

Les patients à risque de forme sévère sont :

- Les personnes âgées de 70 ans et plus ;
- Les patients aux antécédents cardiovasculaires ;
- Les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications ;
- Les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire ;
- Les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- Les malades atteints de cancer sous traitement ;
- Les femmes enceintes à partir du troisième trimestre de la grossesse.

➤ **Contrôle hebdomadaire des équipes**

Au moins une fois par semaine, le responsable de la supervision et le point focal de l'entrepreneur et des sous-traitants doivent s'informer de la santé des membres de leur équipe, même si ces derniers ne sont pas présents au chantier (télétravail) et n'ont pas signalé de symptômes par le passé.

Même si elle n'est pas présente au chantier, une personne déclarant des symptômes de la maladie moins de 14 jours après son dernier jour de présence au chantier doit être considérée comme un cas à surveiller.

➤ **Registre des cas à surveiller et suivi**

Le responsable de la supervision doit tenir un registre du personnel ayant présenté des symptômes similaires au COVID-19 afin de faire un suivi de ces derniers avec les points focaux COVID-19.

Dès lorsqu'un membre du personnel de la Supervision ou de l'Entrepreneur présente des symptômes, il doit immédiatement être renvoyé à la maison en isolation pour 14 jours minimum. Son cas doit être renseigné dans le registre et le Responsable COVID-19 de l'Entreprise doit réaliser un suivi quotidien par téléphone afin de s'informer de l'état de santé de la personne.

Chaque semaine, le Responsable de la Supervision fera rapport au chef de projet et à la l'OREPA/Coordination du projet EPARD du nombre de cas suspects et cas positifs de COVID-19 constatés sur le chantier. Dans la mesure du possible, un test doit être recommandé au patient afin de contribuer au suivi épidémiologique.

❖ **Mesures de prévention**

➤ **Installations de chantier**

Des points de lavage des mains avec eau propre, savon et affiches sur la procédure de lavage des mains doivent être installés aux accès suivants :

- Entrée du site ;
- Sanitaires ;
- Entrée de l'espace de restauration.

De plus, des points de lavage des mains avec eau propre et savon ou solution hydroalcoolique doivent être disponibles :

- À proximité des zones de travail, pour chaque vingt (20) ouvriers ;
- À l'entrée du bureau de chantier. Un sanitaire homme et un sanitaire femme doivent être disponible pour chaque 20 ouvriers.

Le point focal COVID-19 de l'entrepreneur doit s'assurer que les éléments suivants sont présents en quantité suffisante sur le chantier :

- Savon liquide, serviettes désinfectantes jetables, gel hydroalcoolique et/ou alcool liquide ;
- Eau pour les stations de lavage des mains ;
- Serviettes et mouchoirs jetables ;
- Conteneurs ou poubelles clairement identifiées pour l'élimination des serviettes et des mouchoirs
- Masques, gants jetables et lunettes de protection ;
- Thermomètres à distance ou à ruban.

➤ **Affichage d'information**

L'entrepreneur est responsable d'afficher une signalisation afin de véhiculer un maximum d'information sur le COVID-19 en général et sur les principales règles du présent protocole en particulier.

➤ **Lavage des mains et hygiène respiratoire**

Le responsable de la supervision ainsi que les points focaux COVID-19 doivent encourager le lavage fréquent des mains pour tout le personnel du projet (travailleurs et superviseurs). Le lavage des mains est de plus obligatoire à l'entrée et à la sortie du site, ainsi que avant et après avoir mangé de la nourriture sur le site, et après l'utilisation des sanitaires.

De même que pour le lavage de mains, des affiches promouvant une bonne hygiène respiratoire doivent être installées en différents point du chantier.

Les points focaux COVID-19 doivent s'assurer que des mouchoirs jetables (type kleenex) sont disponibles pour les personnes allergiques ou ayant une toux allergique ou liée au tabagisme, en encourageant l'utilisation de mouchoirs jetables pour couvrir la bouche, éternuer ou se moucher. Les mouchoirs utilisés doivent ensuite être jetés dans des poubelles séparées et fermées, correctement étiquetées et placées à différents points du projet, en les conservant dans des conteneurs ou des sacs bien fermés jusqu'à leur élimination finale.

➤ **Distance sociale obligatoire**

Les directives de distance sociale suivantes doivent être appliquées autant que possible sur le chantier dans la mesure où elles ne présentent pas de risque d'accident pour le travail du personnel :

- Éviter les poignées de main et toute autres formes de contact étroit sur le chantier ;
- Évitez de se toucher le visage (yeux, nez, bouche) sans s'être précédemment lavé les mains ;
- Ne pas partager de nourriture ou de boissons avec les collègues ;
- Ne pas partager ou s'échanger les équipements de protection individuelle (EPI).

Distance entre les ouvriers:

- En règle générale et dans la mesure du possible, les ouvriers doivent respecter une distance de 2 mètres entre eux afin de limiter le risque de transmission de la maladie ;
- Pour toute situation qui implique une distance de travail de moins de 2 mètres entre les ouvriers, le point focal COVID-19 responsable des ouvriers doit s'assurer que le personnel concerné est bien informé des modes de transmission de la maladie et doit rappeler régulièrement les gestes barrières à mettre en place pour éviter toute contamination ;
- Si une distance de 1 mètre ne peut pas être respectée sans compromettre la sécurité (ex : travail en espace confiné, travail nécessitant 4 mains, etc.) tous les ouvriers concernés doivent porter un masque de protection.

Les équipes de travail doivent être analysés afin de répartir le personnel de façon à prévenir trop de déplacements ou de croisements entre les ouvriers. Il est recommandé de mettre en place des groupes de travail pour minimiser les mouvements de personnes dans des zones spécifiques afin de faciliter la traçabilité et le contrôle, au cas où une éventuelle contagion serait identifiée.

Suffisamment de places avec distances suffisantes doivent être prévues dans les zones de restauration (il est recommandé de marquer les places où les personnes doivent s'asseoir). Les repas doivent être organisés avec des horaires spécifiques par groupes afin de minimiser l'affluence dans les espaces de restauration.

➤ **Équipements de Protection Individuelle (EPI)**

Les EPI ne doivent pas être partagés.

Gants : tous les travailleurs sans exception doivent porter des gants. Ces derniers doivent être en bon état et vérifiés chaque jour.

Pour les travaux en hauteur, chaque travailleur doit disposer de son propre harnais et de son propre connecteur de ligne de vie personnelle, en plus d'un casque, d'un gilet, de gants, de protections auditives, de lunettes, etc.

L'utilisation de masques de protection n'est obligatoire que lorsque les travaux imposent une distance de moins de 1 mètre entre les ouvriers ou lorsque certains travaux ou machines dégagent des particules de poussière, des produits chimiques ou des vapeurs de solvants.

L'utilisation de gants jetables est obligatoire pour les tâches suivantes (ou à la discrétion du point focal COVID-19) :

- Manipulation d'aliments et de boissons ;
- Tâches générales de nettoyage;
- Conduite de véhicules ;
- Contrôle d'accès.

➤ **Nettoyage du chantier**

Les zones suivantes du chantier doivent être nettoyées au moins deux fois par jour :

- Espaces fermés (bureaux de chantiers, etc.) ;
- Salle à manger et autres aires de restauration ou cafétéria ;
- Sanitaires, vestiaires et douches.

Les surfaces et objets de travail régulièrement en contact avec le personnel ou fortement manipulés doivent être nettoyés avec désinfectants, alcool et/ou serviettes jetables (ex : tables, chaises, bureaux, téléphones, claviers, poignées de porte, etc.).

➤ **Sessions d'information quotidiennes**

Chaque jour, de préférence avant le démarrage du chantier le matin, les points focaux COVID-19 ont la responsabilité d'organiser une rencontre de sensibilisation avec tout le personnel du chantier pour discuter pendant au moins 15 min des sujets suivants :

- Informations générales sur le virus et l'épidémie COVID-19 (qu'est ce que le COVID-19, comment éviter sa propagation, quels sont les symptômes, etc.) ;
- Souligner l'importance de se laver les mains correctement et fréquemment ;
- Promouvoir les gestes barrières qui permettent d'éviter les éclaboussures lors des éternuements, de la toux et du nettoyage du nez (principale source d'infection).

La distance sociale obligatoire devra être respectée lors de ses regroupements.

➤ **Quarantaine**

Les personnes en provenance de l'étranger doivent s'isoler en quarantaine pendant une période de 14 jours avant de pouvoir accéder au chantier.

➤ **Travail à distance (télétravail)**

Dans la mesure du possible, toutes les fonctions liées au chantier pouvant être réalisées sans présence sur le chantier (ex : administration, facturation, archivage, etc.) doivent être réalisées à distance, hors du chantier, en télétravail, afin de diminuer au strict minimum le nombre d'employés présents au chantier.

Si une personne présente au chantier se sent mal, elle doit en informer son superviseur ainsi que le point focal COVID-19, et se rendre chez elle.

➤ **Visites et réunions de chantier**

Durant toute la période d'état d'urgence sanitaire, aucune visite externe qui ne soit pas directement liée au fonctionnement ou à la supervision du chantier ne sera autorisée.

Dans la mesure du possible, toutes les réunions de chantier doivent se faire à distance. Lorsque cela n'est pas possible, chaque entité à représenter doit nommer un représentant unique afin de limiter le nombre de participants et les distances sociales obligatoires doivent être respectées.

➤ **Transport en commun**

Les personnes qui doivent se déplacer de leur domicile vers les sites du projet et vice versa en utilisant les transports en commun doivent prendre les mesures préventives suivantes :

- Utiliser des mouchoirs jetables pour toucher les surfaces (portes, guidons, etc.). Disposer de ces mouchoirs dans un endroit approprié ;
- Toujours se munir de gel hydroalcoolique et s'en appliquer sur les mains après chaque interaction avec une surface, paiement, etc. ;
- Évitez de se toucher le visage avant, pendant et après l'utilisation du transport ;
- Si l'unité de transport n'a pas suffisamment d'espace disponible, prendre le véhicule disponible suivant (doit être considéré comme une cause de retard justifiée) ;
- Bien se laver les mains avec suffisamment d'eau et de savon une fois à destination.

➤ **Mesures à prendre au retour au domicile**

De retour de son lieu de travail, le personnel doit mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Ne toucher aucune surface en entrant dans la maison, avant de s'être lavé les mains ;
- Se laver les mains dès le retour à la maison ;
- Changez les chaussures et les vêtements d'extérieur utilisés au cours de la journée et les placer dans un sac pour les laver. Les vêtements qui ont été utilisés sur le lieu de travail doivent être lavés ;
- Désinfecter tous les objets manipulés au cours de la journée et ramenés à la maison (clés, téléphone, portefeuille, lunettes, montre, etc.) ;
- Prendre une douche ou laver les parties du corps qui ont été exposées pendant le séjour à l'extérieur de la maison.

❖ **Procédure en cas de contagion**

Tout membre du personnel de chantier qui présente un rhume, même léger, une fièvre supérieure à 37,3 ° C ou tout autre symptôme du COVID-19 doit :

- Notifier son superviseur qu'il n'est pas apte à travailler et le tenir informé ;
- S'isoler à la maison pendant au moins 14 jours ;
- Maintenir un contrôle de température minimum deux fois par jour.

Le superviseur doit informer le point focal COVID-19 qui fera le suivi nécessaire.

Si un membre du personnel de chantier est testé positif au COVID-19, le chantier devra être temporairement fermé afin d'être intégralement désinfecté et tout le personnel ayant été en contact avec la personne testée positive devra s'isoler pendant 14 jours.

La personne infectée doit s'isoler pendant 14 jours minimum et prendre contact avec un médecin pour le traitement nécessaire.

Le responsable de la supervision devra immédiatement en informer le chef de projet ainsi que l'OREPA.

❖ **Rappel des mesures d'hygiène de base**

- Lavez-vous les mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes.
- Utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Observez les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez.
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes.
- Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.
- Si vous avez un des symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat), restez à la maison.
- Évitez le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégiez plutôt l'usage de pratiques autres.